

PLAN CLIMAT TERRITORIAL

de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
et du Parc naturel régional Scarpe-Escaut



Le mot des présidents

En mettant en place un « plan climat territorial », nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Cet engagement est le produit des échanges intervenus ces derniers mois, au sein des différents groupes de travail dont nous avons souhaité la mise en place. Et je remercie toutes celles et ceux qui ont été partie prenante de cette concertation. Comment réfléchir, décider, agir autrement qu'ensemble, face aux enjeux du réchauffement planétaire, ou de la préservation des ressources naturelles et du développement durable ? A la modeste place qui est la notre, nous affirmons avec ce Plan climat, la volonté de passer à présent aux actes en intensifiant et diversifiant l'action qui a déjà été la notre dans ce domaine depuis 2001.

Bien évidemment, il aurait été précieux d'appuyer cette démarche sur celle plus vaste, que prétendait établir le Sommet de Copenhague en décembre 2009. Force est de constater son échec, à la hauteur non seulement des promesses qui accompagnaient sa préparation, mais surtout des urgences qu'il devait prendre en charge. Les intérêts partisans, la vision des plus grandes puissances, principaux pollueurs, ont hélas prévalu pour écarter tout accord contraignant, tout calendrier de négociations, tout ferme et solidaire engagement des États du monde. Il faudra en tirer tous les enseignements, mais à notre échelle, nous allons bien évidemment continuer d'agir sans attendre.

La Porte du Hainaut s'approprie cet outil qu'est le Plan climat pour expliquer les enjeux liés au changement climatique et pour intégrer dans ses projets les exigences du développement durable. Avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la Région et l'Ademe nous avons décidé de prendre ce nouveau cap. Le dynamisme de notre territoire est réel et cette préoccupation rassemble. Beaucoup agissent déjà et veulent aller plus loin, d'autres vont s'y mettre. C'est toute la philosophie du Plan climat : créer du lien entre les composantes du territoire, dépasser les barrières, préparer le monde de demain.

Je remercie encore tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de notre Plan climat. Je les invite et avec eux, tous ceux qui partagent ces préoccupations et ces engagements, à participer à sa mise en oeuvre dans les quatre années à venir.

Soyons tous au rendez-vous et soyons imaginatifs !

Alain BOCQUET

Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut



Daniel MIO

Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

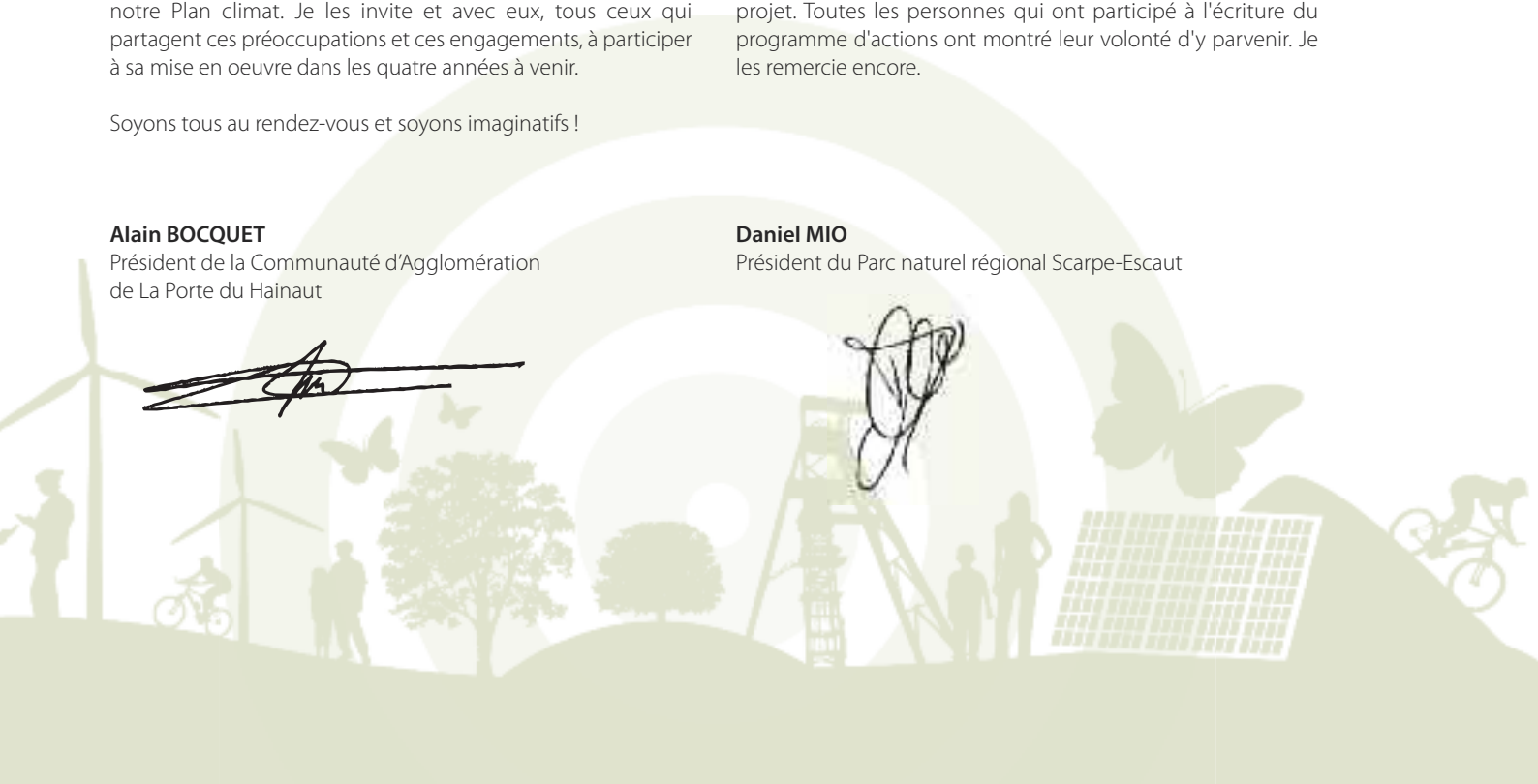


Voici plus de 40 ans que les communes du Parc naturel régional s'engagent pour un développement économique en accord avec leur environnement. De ce fait, depuis des décennies, elles participent à la lutte contre les dérèglements climatiques. Peut-être sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisant de la prose... Car il y a seulement dix ans, nous n'avions pas conscience de l'ampleur des phénomènes et de l'urgence à agir, tous ensemble.

Aujourd'hui, aux lendemains du Sommet de Copenhague, nous sommes plus que jamais convaincus que chaque geste compte, que chaque engagement, qu'il soit celui d'un simple citoyen, d'un professionnel, d'une association, d'une entreprise, d'une commune ou d'une collectivité, doit être soutenu et accompagné. Si les pays développés ont échoué et n'ont pu s'accorder sur la répartition de leur rôle pour freiner les changements climatiques, ici, à notre échelle, nous avons réussi.

Les collectivités ont le devoir de montrer l'exemple, de sensibiliser leurs équipes techniques et de trouver de nouveaux modèles d'organisation. Elles peuvent agir sur leurs propres consommations et choisir d'être éco-responsables. Elles peuvent décider des aménagements futurs. Elles peuvent privilégier les énergies propres pour leurs bâtiments et pour leur parc de véhicules. Elles peuvent développer des déplacements publics raisonnés. Et surtout, elles peuvent entraîner et soutenir les forces vives de leur territoire pour agir, ensemble. Le climat c'est l'affaire de tous !

Je n'ai pas d'inquiétude pour la mise en oeuvre de ce grand projet. Toutes les personnes qui ont participé à l'écriture du programme d'actions ont montré leur volonté d'y parvenir. Je les remercie encore.



Remerciements

Le PNRSE et la CAPH remercient l'ensemble des structures et des personnes qui ont participé à la démarche de co-construction du Plan Climat Territorial à travers les groupes Projet :

ADONEL Jenny, Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut
 ALLOGIO Philippe, habitant
 ANSART Philippe, Commune d'Escautpont
 BACQUAERT Jérôme, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 BALLOT Yves-Marie, Noréade
 BAUDCHON Aimé, Association ornithologique de Nomain
 BEAURY André, Commune de Maulde
 BELLAND Sandrine, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
 BENYAHIA Ali, SITURV
 BIROT Michel, Commune de Rieulay
 BLAISE Michel, Maire de Bellaing, Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES)
 BOISLEUX François, ADEME Nord-Pas-de-Calais
 BOQUILLON Sandrine, Région Nord-Pas-de-Calais
 BOTQUIN Aurélie, ADIL du Nord
 BOULANGE Clotilde, Conseil général du Nord
 BRUGGEMAN Dominique, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 BRUNEAU Jean-Marc, agriculteur en retraite
 BRUNEBARBE Jean-Claude, Nord Nature Environnement
 BUYSSCHAERT Anne-Laure, SCoT du Grand Douaisis
 CALELLA Stéphane, Éducation nationale
 CALLENS François-Xavier, WATT SOL, Nord Distribution Solaire
 CHEVALIER Pascal, Association Denain Ecologie
 COPPIN Luc, Maire de Fresnes-sur-Escout
 COTTEL Thierry, Lycée Jules Mousseron (Denain)
 DECARPENTRY Delphine, Lycée Jules Mousseron (Denain)
 DECIMA Marie, CERDD
 DECOOL François, Orga-Energie
 DELAHAYE Daniel, M3D Energies Nouvelles
 DELEVOYE Emilie, SCoT du Valenciennois
 DENIS Sébastien, Lycée professionnel horticole de Raismes
 DERVAUX Laurence, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 DEZETTER Marc, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
 DIREZ Aurore, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 DUFRERNEZ Géry, Commune de Nivelles
 DUFOUR Christophe, agriculteur
 DUFOUR Stéphanie, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 DUMAS Anne, École Nationale des Techniciens de l'Équipement (Valenciennes)
 DUPONT Alain, Chambre d'agriculture du Nord, agriculteur
 DUPONT Nadine, Commune de Denain
 DUPONT Alice, SCoT du Grand Douaisis
 DUTRIEUX Daniel, Eau et Force
 ETIENNE Arnold, Chambre d'agriculture du Nord
 FISSE Eric, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Arrondissement de Valenciennes)
 GALIEGUE Pierre, habitant
 GASPERI Jean-Marc, EPF Nord-Pas-de-Calais
 GAVAZZI Alexandre, CCI du Valenciennois
 GILLES Danièle, Pôle Synéo
 GODON Bruno, Association La Ferme du Major
 GRASSIEN Sophie, Chambre d'agriculture du Nord
 HOLIN Hervé, Commune d'Hordain
 HURTAUD Valérie, Commune d'Escautpont
 JACQUART Philippe, agriculteur
 JACQUART Guy, Commune de Nivelles
 JACQUART Sandra, Commune de Château l'Abbaye
 JEAN Pierrick, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 KRUGER Cédric, STAJ Nord-Artois
 LACROIX François, Ville de Douchy-les-Mines
 LAVERGNE Agnès, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 LECLERCQ Michel, agriculteur
 LEFRAND Michel, Commune de Bruille-Saint-Amand
 LEGRAIN Guy, agriculteur
 LEGRAND Jean-Claude, Conseil de Développement de la CAPH
 LEGRAND Evelyne, Commune d'Escautpont
 LEGRAND Alain, Association Droit Au Vélo (ADAV)
 LEGROS Jean, Commune de Maulde
 LEMOINE-DAUMERIE Solange, Commune de Denain, Association Denain Ecologie
 LEPOIRE Céline, CCI du Valenciennois
 LERAT Michel, Conseil de Développement de la CAPH
 LETIENNE Moïse, Commune de Coutiches
 LHORS Christiane, Association Le Valenciennois Environnement
 LOUCHIE Elise, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord
 LUCAS Alain, CD2E
 MAIRE VIGUEUR Céline, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 MAQUET Marielle, Commune de Tilloy-les-Marchiennes
 MARCHYLLIE Michel, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 MARIN Marc, Commune de Douchy-les-Mines
 MARTIN Fabien, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 MAYOT Antoine, Sylvaine Duval
 MAZUR Catherine, Pôle Synéo
 MONTAIGNE Jean-Paul, Noréade
 MORTELETTE Hervé, Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
 MÜCKEL Elyane, Commune de Fresnes-sur-Escout
 NOWICKI Isabelle, Commune de Fresnes-sur-Escout, Association La Frégate
 OBLED Gérard, Commune de Beuvrages
 PARMENTIER Christelle, Parc naturel régional Scarpe-Escout
 PERTOLDI Claudine, Commune d'Haveluy
 PETIT Janine, Association ADPE, Association Hainaut Ecologie, Association Escaut Vivant
 PETIT Françoise, Commune de Oisy
 PISANO Sylvia, Lycée Kastler (Denain)
 PLARD Antoine, SITURV
 PLESSIS Liliane, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord (DDAF)
 PRUVOT Alain, habitant
 RAVIART Thérèse, Association pour la préservation de la vallée de l'Ecaillon
 SAEGERMAN Chantal, Commune de Wallers
 SELLIER Coralie, SCoT du Grand Douaisis
 SENESSE Estelle, Autocar Place
 SOPO Bernadette, Commune de La Sentinelle
 SOYEZ Xavier, Association de Développement Agricole de l'Arrondissement de Valenciennes (ADA AV)
 THIBAUT Aurélie, SCoT du Grand Douaisis
 TISON Daniel, SIAVED
 TOUZE Sébastien, Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
 TRACOL Emmanuelle, Commune de Coutiches
 TRYBUS Christine, Commune d'Escaudain
 VANTORRE Maurice, agriculteur en retraite
 VERCAIGNE Michel, Commune d'Hergnies
 VICTOR Maryse, Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut
 VIENNE Jean-Pierre, Commune de Raimbeaucourt
 VINET Benoît, Communauté d'Agglomération La Porte du Hainaut
 WUILAY Sandra, Association La Ferme du Major

Sommaire

LE CONTEXTE

Le changement climatique, une réalité scientifiquement prouvée	P. 8
– Les gaz à effet de serre naturellement présents	P. 8
– Des gaz à effet de serre provoqués par l'activité humaine	P. 9
– Les secteurs émetteurs	P. 10
– Les prévisions	P. 16
Les politiques de lutte contre le changement climatique	P. 11
Les Plans Climat	P. 12

LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL DE LA CAPH ET DU PNRSE

Le territoire	P. 14
– Éléments de diagnostic	P. 16
L'organisation	P. 17
– Les groupes Projet	P. 17
– Le comité de pilotage	P. 17
– Les comités de pilotage « action », les espaces de la mise en œuvre du programme d'action	P. 18

LE PROGRAMME D'ACTION 2010 - 2013

Accompagner l'évolution de l'histoire	P. 19
Les thématiques du programme d'action	P. 20
La charte d'engagement	P. 22
Tableau récapitulatif des 35 actions du programme d'action	P. 24
Les fiches Action	P. 26 à 60

GLOSSAIRE	P. 62
------------------------	-------



Introduction

Les changements climatiques -et le rôle de l'homme dans ce dérèglement- sont aujourd'hui sans équivoque. Ces évolutions climatiques ont et auront des conséquences sur l'ensemble du globe, affectant la vie des êtres humains mais aussi leur environnement et leur économie. Les experts prévoient une hausse des températures moyennes mondiales pouvant atteindre près de 6,4 ° C si rien n'est fait pour la freiner¹. Seule une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre (GES) dès aujourd'hui permettra de ralentir cette tendance. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et le Parc naturel régional Scarpe-Escout ont décidé de s'associer pour mettre en place sur leur territoire un Plan Climat Territorial (PCT) sous l'impulsion du Conseil régional Nord-Pas de Calais et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie dans le but de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire au changement climatique.

¹ Source : Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse, GIEC, 2007



LE CONTEXTE

Le changement climatique, une réalité scientifiquement prouvée

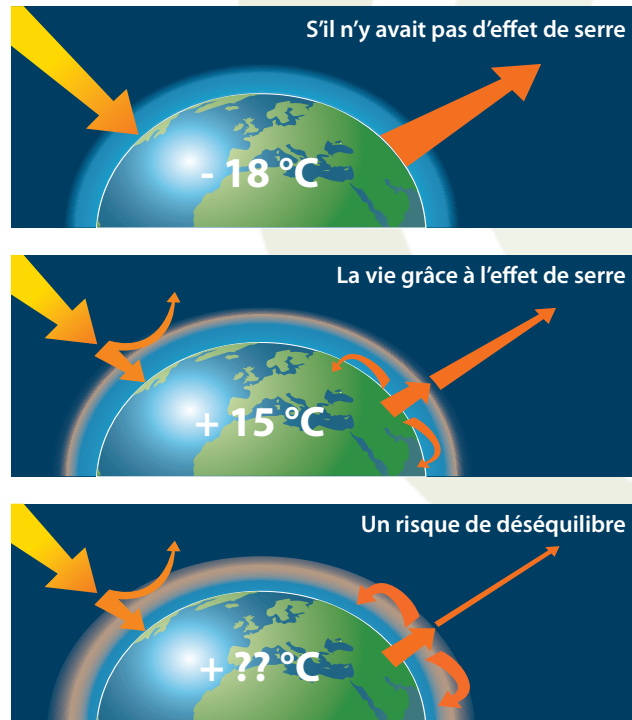
Le changement climatique est aujourd'hui une réalité scientifique. En effet, selon les experts du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les températures ont augmenté de 0,74°C en moyenne sur le globe au cours du dernier siècle et devraient encore croître, d'ici à 2100, dans une fourchette allant de + 1,1 à +6,4°C² ! Le climat de notre planète a toujours varié, certes, mais il n'y a plus aucun doute sur le rôle de l'homme dans le dérèglement climatique brutal que nous subissons. En effet, l'homme, de par ses activités, génère un volume croissant de gaz dit à « effet de serre », contribuant ainsi à la perturbation de notre climat.

Les gaz à effet de serre (GES) naturellement présents

La Terre reçoit une partie de son énergie du Soleil. Lorsque les rayonnements solaires parviennent sur Terre, une partie d'entre eux est directement ré-émise vers l'espace. L'autre partie est absorbée par la surface terrestre puis est ensuite renvoyée vers l'espace sous forme de rayonnements infrarouges. Une partie de ces rayonnements est alors « piégée » à son tour par la couche de gaz à effet de serre présents naturellement dans l'atmosphère (essentiellement de vapeur d'eau). Ils repartent alors vers la surface terrestre, contribuant au réchauffement. L'effet de serre permet de maintenir actuellement une température moyenne sur Terre de l'ordre de 15°C. Sans ce phénomène, la température avoisinerait -18°C en moyenne à la surface du globe, ce qui serait empêcherait la vie sur notre planète telle que nous la connaissons.

² Source : Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse, GIEC, 2007.

Cette variation s'explique par le fait que le GIEC, pour établir ses prévisions en matière d'émissions de GES, utilise plusieurs modèles climatiques différents et s'est appuyé sur plusieurs scénarii de développement basés sur des anticipations différentes en matière économique, démographique, technologique ou encore sociale.

Figure 1 : L'effet de serre³

Aujourd'hui, cette couche de gaz à effet de serre naturellement présents dans l'atmosphère est sans cesse renforcée par les émissions que nous produisons directement par nos activités et nos modes de vie. En effet, selon les experts du GIEC, les émissions de GES dues aux activités humaines ne cessent d'augmenter depuis l'ère préindustrielle. Pour exemple, sur la période 1970-2004, elles se seraient accrues de 70 % environ, essentiellement à cause d'une utilisation croissante des combustibles fossiles⁴. La concentration de GES dans l'atmosphère étant de plus en plus élevée, elle bloque une plus grande partie de rayonnements infrarouges et entraîne de ce fait un réchauffement global de la surface.

Des gaz à effet de serre provoqués par l'activité humaine

Les principaux GES émis par l'homme qui contribuent à l'effet de serre additionnel sont les suivants :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC)
- les perfluorocarbures (PFC)),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Ces 6 gaz à effet de serre sont ceux visés par les objectifs de réduction déclinés dans le Protocole de Kyoto.

Leur contribution à l'effet de serre varie en fonction de leur durée de vie dans l'atmosphère et de leur impact appelé « Pouvoir de Réchauffement Global⁵» (PRG).

³ Source : www.defipourlaterre.be

⁴ Source : Bilan 2007 des changements climatiques : rapport de synthèse, GIEC, 2007

⁵ Par exemple, dire que le méthane a un PRG de 25 signifie que son impact sur l'effet de serre est 25 fois plus important que celui du CO₂ : 1 kilogramme de méthane émis dans l'atmosphère équivaut à 25 kilogrammes de CO₂ émis (sur un siècle).

Le tableau ci-après présente la durée de vie et le PRG de chaque gaz ainsi que ses principales sources d'émissions.

GES	Source d'émissions	Durée de vie ⁶	PRG ⁶
CO ₂	Combustion des énergies fossiles (transport, chauffage...) Industrie – Déforestation	100 ans	1
CH ₄	Agriculture (élevage des ruminants, rizières...) Industrie des déchets (décomposition de la matière organique)	12 ans	25
N ₂ O	Utilisation des engrais azotés – Industrie chimique Combustion des énergies fossiles	120 ans	298
HFC	Système de réfrigération (climatisation et chaînes de froid)	Jusqu'à 50 000 ans	120 à 14 800
PFC	Gaz propulseur – Certains procédés industriels		7 400 à 12 200
SF ₆	Industrie électrique (transformateurs, isolation)		22 800

Figure 2 : Caractéristiques des 6 GES visés par le Protocole de Kyoto

Les secteurs émetteurs

En France, l'analyse des émissions permet d'identifier parmi les secteurs économiques ceux qui sont les plus émetteurs de GES :

- le transport,
- l'industrie,
- le bâtiment,
- le traitement des déchets,
- l'agriculture et la sylviculture et
- l'approvisionnement énergétique.

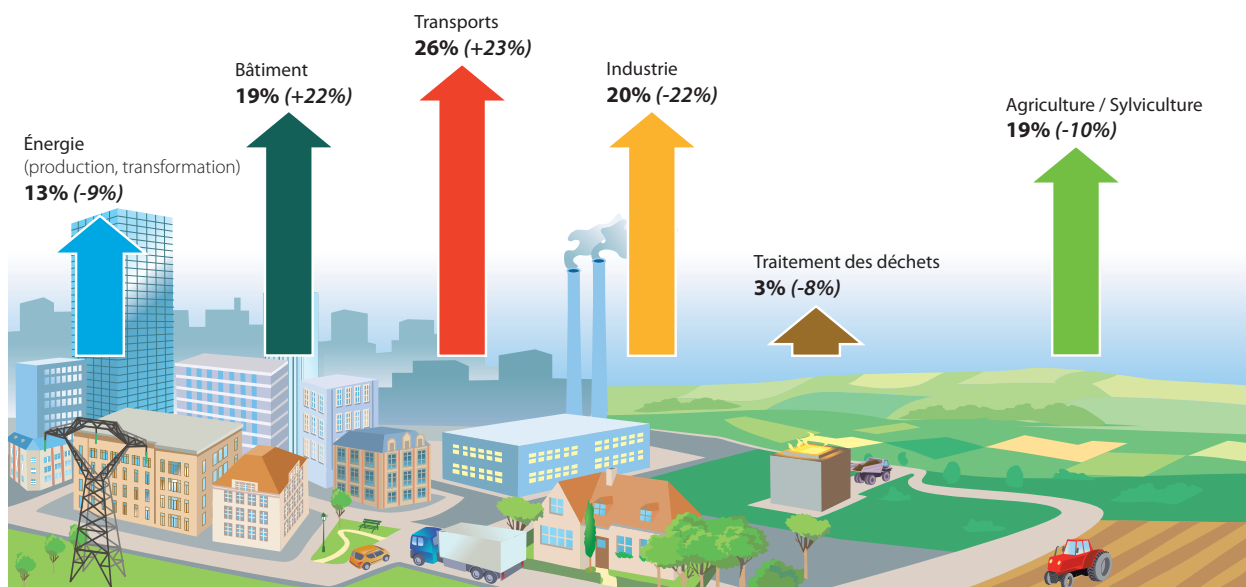


Figure 3 : Émissions de GES en France en 2004, par secteur
(les données entre parenthèses représentent l'évolution depuis 1990)⁷

⁶ Les données chiffrées sont tirées du site www.manicore.com

⁷ Source : CITEPA / Inventaire SECTEN / Format PNLC février 2006

Les prévisions

Nous pouvons déjà constater sur l'ensemble du globe certaines modifications dues au changement climatique telles la diminution de la couverture neigeuse, la hausse du niveau des mers ou encore des aléas météorologiques extrêmes plus fréquents (tempêtes, canicules, inondations...). Si rien n'est fait pour réduire les émissions de GES, ces phénomènes s'amplifieront à l'avenir et d'autres pourraient apparaître avec le risque de conséquences dramatiques : conflits pour l'accès à l'eau douce, réfugiés climatiques, disparition d'espèces végétales et animales, risques sanitaires amplifiés...

Il est cependant difficile de prévoir précisément quelles seront les conséquences du changement climatique pour chacune des régions du globe car ces prévisions dépendent des hypothèses retenues pour établir les scénarii d'évolution des émissions de GES dans l'atmosphère (évolutions démographiques, technologiques, de développement économique, etc.). Par ailleurs, il existe encore certains phénomènes pour lesquels les mécanismes restent mal connus des scientifiques et pour lesquels il est compliqué de prévoir les probabilités d'occurrence et leur ampleur.

Les politiques de lutte contre le changement climatique

Le premier texte fondateur en matière de lutte contre le changement climatique est apparu lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il s'agit de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Il faudra cependant attendre le Protocole de Kyoto, en 1997, pour parvenir à la définition d'objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES : les pays développés doivent réduire le total de leurs émissions d'au moins 5% par rapport au niveau de 1990 sur la période 2008-2012. Il s'agit en fait pour l'Union Européenne de réduire le total de ses émissions de 8% et pour la France de les stabiliser à leur niveau de 1990. A plus long terme, il est reconnu nécessaire d'atteindre le « Facteur 2 », à savoir une division par 2 des émissions de GES d'ici 2050 pour l'ensemble de la planète. Il s'agit pour les pays industrialisés de les diviser par 4 (« Facteur 4 ») d'ici 2050, l'objectif de division par 2 des émissions étant difficilement réalisable par les pays en développement. Cependant, aucun objectif ambitieux de réduction des émissions de GES à long terme n'a été fixé à ce jour.

Le paquet « énergie-climat » adopté par le Parlement européen en décembre 2008 va plus loin en imposant d'atteindre l'objectif des « 3 x 20 » d'ici 2020, à savoir :

- la diminution de 20 % des émissions totales de GES de l'Union Européenne par rapport à leur niveau de 1990,
- l'amélioration de 20 % de son efficacité énergétique totale,
- l'introduction de 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation totale d'énergie.

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique de 2005 (dite « loi POPE ») et les deux lois Grenelle de 2009 confirment l'engagement de la France : parvenir à l'objectif des « 3 x 20 » d'ici 2020 et atteindre le « Facteur 4 » d'ici 2050.



Les Plans Climat

Pour remplir l'objectif fixé par le protocole de Kyoto et donc stabiliser en 2010 ses émissions de GES à leur niveau de 1990, la France s'est dotée d'un Programme National de Lutte contre le Changement Climatique en 2000, et d'un Plan Climat national en 2004. Ce Plan Climat établit un plan d'action national pour lutter contre le changement climatique dans les différents secteurs que sont les transports, le bâtiment, l'industrie, l'énergie, les déchets, l'agriculture et la sylviculture. Il est le premier texte à préconiser la mise en place de Plans Climat Territoriaux (PCT) au niveau des collectivités publiques. Cette préconisation deviendra réglementaire en 2009 avec la loi Grenelle 1 qui précise dans son article 7 que « L'Etat incitera les régions, les départements, les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir [...] des " plans climat - énergie territoriaux " avant 2012 ».

Le Plan climat territorial (PCT) est une démarche volontaire de concertation locale visant à l'élaboration d'un programme d'action pour lutter contre le changement climatique. Il doit remplir deux objectifs principaux pour le territoire concerné :

- la réduction des émissions de GES,
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais a lancé son Plan Climat Régional en décembre 2008. Il comporte six thèmes prioritaires dont un concernant les subsidiarités avec les Plans Climat Territoriaux. Cette implication régionale se concrétise en particulier par un accompagnement des territoires à la mise en oeuvre de PCT en partenariat avec l'ADEME.

Dans ce cadre de mobilisation à toutes les échelles (internationales, européennes, nationales et régionales) et fort d'une histoire commune riche, le Parc naturel régional Scarpe-Escout et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut se sont engagés le 14 octobre 2008 à porter et à animer un Plan Climat Territorial sur leur territoire.



LE PLAN CLIMAT TERRITORIAL DE LA CAPH ET DU PNRSE

Le territoire

Le territoire du PCT est l'ensemble du territoire couvert par la CAPH et le PNRSE. Il s'étend sur 82 communes et compte environ 350 000 habitants .

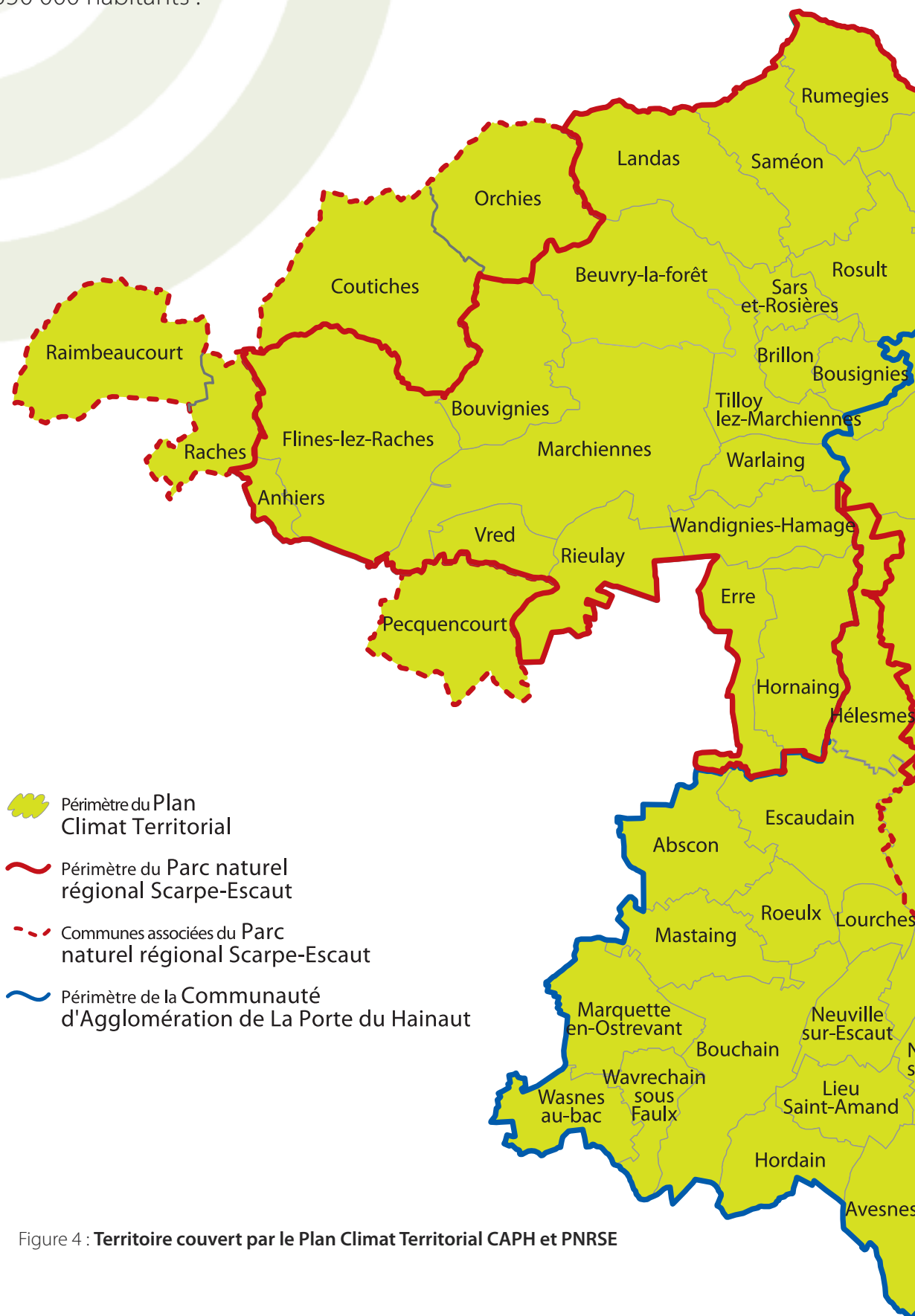


Figure 4 : Territoire couvert par le Plan Climat Territorial CAPH et PNRSE



Éléments de diagnostic

Emissions de GES

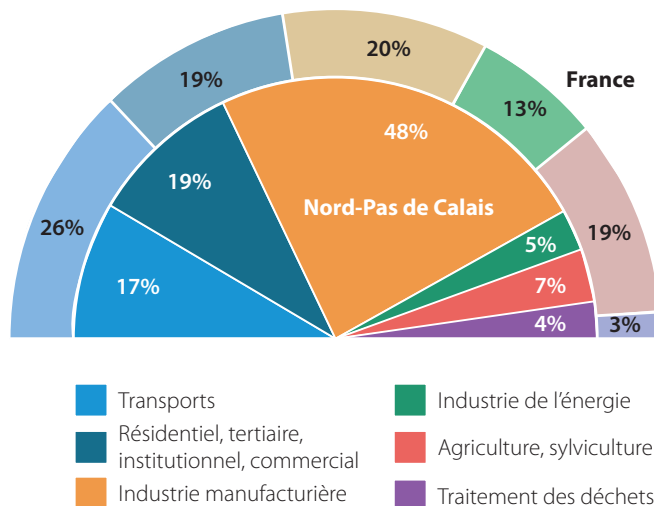


Figure 5 : Répartition des émissions de GES par secteur d'activité en Nord-Pas de Calais et en France en 2005⁸

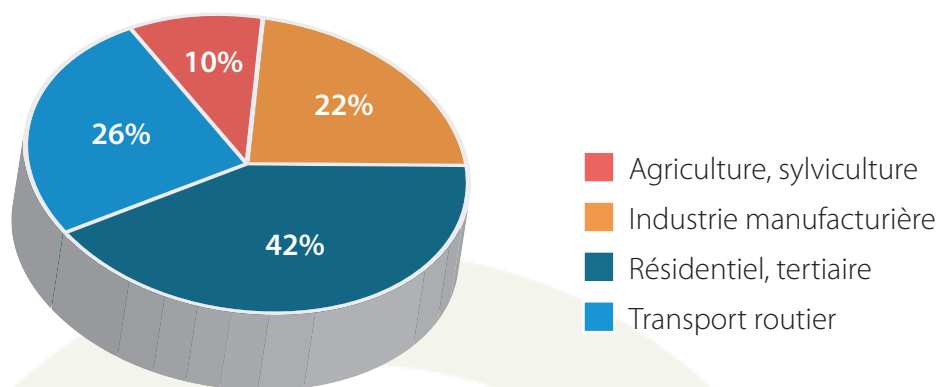


Figure 6 : Émissions de GES par secteur d'activité sur le territoire du Plan Climat CAPH-PNRSE*

* Données ATMO sur l'ensemble des 82 communes du territoire du Plan Climat (PNR Scarpe-Escout et La Porte du Hainaut), les émissions de GES liées à la transformation de l'énergie (centrales de Bouchain et d'Hornaing) ne sont pas prises en compte.

⁸ Source : Norclimat - CITEPA

L'organisation

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ont pour rôle de faire vivre et d'animer le Plan Climat Territorial localement, de mobiliser et de fédérer les compétences et savoir-faire de chacun des acteurs du territoire autour de la lutte contre le changement climatique. Le but à atteindre est la mise en oeuvre par les acteurs du territoire (dont font aussi partie la CAPH et le PNRSE) d'un programme d'action visant à la réduction des émissions de GES, à la maîtrise de l'énergie et à l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique.

Les groupes Projet

L'élaboration du programme d'action est réalisée dans le cadre d'ateliers de co-construction par des groupes Projet thématiques (GP).

Dans la mise en oeuvre du programme d'action, le nombre de groupes Projet et les thématiques traitées ne sont pas figés, ils sont amenés à évoluer en fonction des besoins et des attentes du PCT.

Chaque groupe Projet est constitué d'acteurs volontaires du territoire (*voir la liste des participants page 4*). Pour chaque GP, deux référents sont chargés de piloter les réunions : un référent technique et un référent politique. Ces réunions permettent de dégager les grandes orientations à mener sur le territoire selon les thématiques abordées et de définir ainsi un ensemble d'actions à mettre en place.

Chacune des actions définies fait l'objet d'une fiche action élaborée en partenariat avec les porteurs et les partenaires identifiés pour chaque action. L'ensemble des fiches action constituent le programme d'action.

Pour le premier programme d'action 2010-2013, les 35 fiches action ont été construites par cinq GP qui se sont réunis chacun trois fois de mars à juin 2009 :

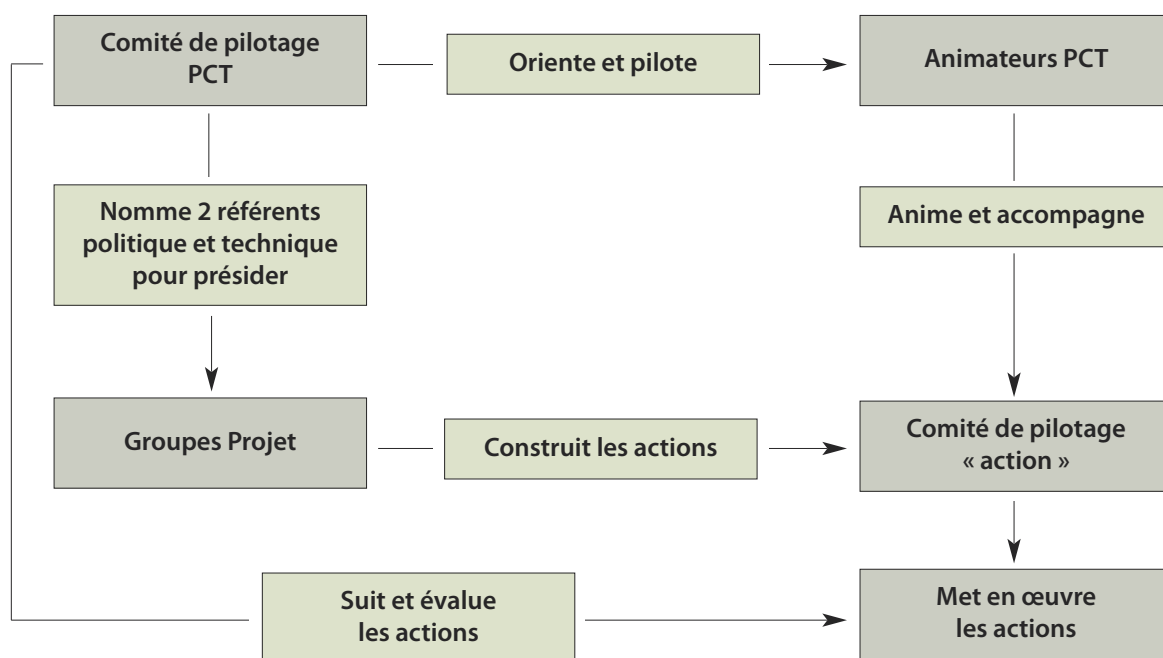
- Groupe Projet n°1 : AGRICULTURE – BIODIVERSITE
- Groupe Projet n°2 : AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT
- Groupe Projet n°3 : DECHETS – CONSOMMATION – ENTREPRISE
- Groupe Projet n°4 : EDUCATION – SENSIBILISATION – MOBILISATION
- Groupe Projet n°5 : TRANSPORTS – MOBILITES.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé des structures fédératrices des acteurs du territoire (établissements publics, chambres consulaires, services déconcentrés de l'Etat, associations ...). Son objectif est d'orienter les choix d'animation du PCT, d'organiser la co-construction du programme d'action du Plan Climat, de suivre la mise en oeuvre des actions et d'intégrer de nouvelles actions ou de nouveaux partenaires (en mobilisant les acteurs du territoire avec qui il est en contact, en participant à la préparation des réunions des groupes Projet ...).

Les comités de pilotage « action », espaces de la mise en œuvre du programme d'action

Le présent programme d'action est applicable pour 4 ans de 2010 à 2013. Les structures et les individus qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre des actions définies au sein de ce programme signent la charte d'engagement du PCT du PNRSE et de la CAPH (*voir la charte page 61*). Les comités de pilotage « action » assurent le suivi des actions et l'évaluation de leur efficacité. Ces comités de pilotage sont organisés en fonction des thématiques communes à chaque action et sont constitués des animateurs PCT du PNRSE et de la CAPH ainsi que des porteurs et partenaires des actions considérées. Ils permettent de s'assurer dans le temps que les actions menées respectent les objectifs qui ont été fixés au départ et d'effectuer les recadrages nécessaires dans le cas contraire. Les comités de pilotage « action » travailleront en collaboration avec les groupes Projet à l'élaboration de nouvelles actions.



LE PROGRAMME D'ACTION 2010 - 2013

Accompagner l'évolution de l'histoire

De par leurs compétences communes et complémentaires, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, véritables leviers de leur territoire, impulsent ou accompagnent son développement en se préoccupant, en premier lieu, du bien-être de ses habitants. En prenant en compte les notions de développement durable pour établir un juste équilibre entre l'économie, l'environnement et le social dans chacun de leurs projets, le PNRSE et la CAPH traduisent leur volonté de préparer un territoire répondant aux nécessités d'aujourd'hui. Le Plan Climat en est un bel exemple. Le Plan Climat, nécessaire passage de notre évolution, outil fédérateur, est à faire vivre au sein même des 2 structures et, en parallèle, à faire partager aux forces vives et habitants du territoire.

Pour accompagner l'évolution du territoire, le PNRSE et la CAPH animeront la mise en œuvre du programme d'action auprès des acteurs de ce territoire en préparant des comités de pilotage « action », en informant sur la méthodologie de mise en place des actions, en s'assurant du bon suivi et du bilan des actions entreprises, en organisant une réunion annuelle d'évaluation du Plan Climat, en mobilisant les signataires de la charte d'engagement et les structures susceptibles d'adhérer au programme d'action en cours de route. Le programme d'action n'est pas figé. Il évoluera donc pour répondre aux besoins du territoire, pour continuer à être novateur et, tout simplement, pour préparer l'avenir du territoire.



Les thématiques du programme d'action

Le présent programme décrit les 35 premières actions qui vont être menées par les acteurs du territoire ayant participé à la phase de co-construction du PCT pour limiter les émissions de GES et favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique.

Les actions sont classées en 6 axes thématiques :

- **Gouvernance du Plan Climat**
- **Consommation éco-responsable**
- **Aménagement**
- **Énergie**
- **Transport - mobilité**
- **Sensibilisation**

Gouvernance du Plan Climat

Cet axe vise à assurer le pilotage et le suivi du PCT ainsi qu'à le faire vivre en maintenant la dynamique initiée entre les différents acteurs lors de l'étape de co-construction. Il consistera notamment en la réalisation d'un diagnostic du territoire et en la mise en place d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Il s'agira aussi de permettre au comité de pilotage de réaliser le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Remarque : jusqu'à aujourd'hui, aucun diagnostic du territoire du Plan Climat n'a été réalisé. Celui-ci va être effectué dès la mise en œuvre du programme d'action, début 2010. Il permettra d'établir un état des lieux initial des émissions de GES puis de fixer des objectifs chiffrés de réduction. Certaines données du diagnostic seront également utilisées pour alimenter les objectifs opérationnels déclinés dans les fiches action.

Consommation éco-responsable

Notre mode de vie (nos déplacements, nos achats, notre logement...) influe directement sur la quantité de GES émis dans l'atmosphère. De par leurs actes d'achat, les ménages, les entreprises ou encore les administrations contribuent au changement climatique. Cet axe vise à accompagner le changement nécessaire de mode de consommation de chacun mais aussi à créer les conditions le permettant. La consommation éco-responsable consiste, avant toute chose, à évaluer si nos actes d'achat sont réellement nécessaires. Il s'agit d'une consommation qui prend en compte aussi bien la quantité d'énergie et de matières premières nécessaire à la production du bien ou du service acheté, que les émissions de GES induites tout au long de sa durée de vie (lors de sa fabrication, lors de son transport...) ou encore la quantité de déchets qu'il produira une fois obsolète ou hors d'usage. Il convient de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit acheté ou du service fourni. Les actions concernant la réduction des déchets ont été logiquement intégrées à cette thématique dans la mesure où il apparaît nécessaire pour prévenir la quantité de déchets produite de réfléchir dès l'acte d'achat au volume de déchets qui en résultera.



Aménagement

Les décisions qui sont prises lors des opérations d'aménagement du territoire déterminent pour une large part les consommations énergétiques de chacun, en particulier les consommations de carburants liées aux déplacements. Cet axe vise à prendre systématiquement en compte lors des opérations d'aménagement les impacts en terme d'émissions de GES, notamment en limitant l'étalement urbain et en créant les conditions favorables à l'usage des transports en commun et modes doux lors des déplacements quotidiens. Il s'agira aussi de préserver et de développer les espaces naturels (forêt, prairie...) qui contribuent au stockage du CO₂ et aussi de relier les différents îlots d'espaces naturels qui parsèment le territoire par des liaisons écologiques afin de favoriser la croissance de la biodiversité. Cela se matérialisera notamment par la mise en place d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire.

Énergie

La réduction des consommations énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment dans le secteur de l'habitat, constituent un potentiel important de réduction des émissions de GES. De plus, dans le domaine de l'habitat résidentiel, cet axe revêt un aspect social non négligeable dans la mesure où il permet de réduire les charges liées au poste « énergie » des ménages. Cet axe vise à identifier les secteurs induisant des consommations d'énergies importantes afin de prendre les mesures appropriées pour les réduire mais également de favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire dans le but de contribuer à la réduction des émissions de GES et de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Transport - mobilité

Le secteur des transports étant fortement émetteur en GES, il semble important de réduire les consommations énergétiques dues aux transports (par l'éco-conduite, l'usage de véhicules moins polluants, le co-voiturage...) mais aussi de réduire la part des véhicules individuels au profit des transports en commun et des modes de déplacement doux. Il convient ici de mener une réflexion globale sur l'aménagement du territoire et les modes de déplacement (qu'ils soient professionnels ou de loisirs, qu'il s'agisse de transports de personnes ou de marchandises) afin de mettre en adéquation l'offre et la demande de transport.

Sensibilisation

Afin de garantir le succès des actions, il est fondamental de sensibiliser les différents publics aux enjeux climatiques. Il apparaît ainsi important de communiquer largement sur le Plan Climat Territorial mis en place. Sachant que 50 % de la solution pour lutter contre le changement climatique se situent dans l'adaptation des comportements de chacun, il s'agit ici de mener des actions de sensibilisation, auprès du grand public notamment, afin que chaque individu puisse bien mesurer les enjeux d'un changement d'attitude et prendre conscience de l'intérêt d'agir à son niveau.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Les acteurs du territoire désirant s'engager dans la mise en œuvre des actions signent la charte d'engagement du PCT de la CAPH et du PNRSE. A ce titre, ils désignent un responsable au sein de leur structure qui sera le référent Plan Climat. Il aura pour charge d'assurer le contact avec l'animateur Plan Climat et les comités de pilotage « action », en particulier concernant toutes les actions portées par la structure signataire.

En signant la charte, la structure s'engage à mener une ou plusieurs actions du programme d'action du Plan Climat. Ces actions seront clairement identifiées au point 4 de la charte d'engagement : action n° X ; rôle (maîtrise d'ouvrage, d'œuvre, partenaire...).

En signant la charte d'engagement, la structure obtient le droit d'utiliser les éléments de communication du Plan Climat.

La charte est valide pour toute la durée du programme d'action soit jusqu'au 31 décembre 2013. Néanmoins, si la structure signataire souhaite réaliser de nouvelles actions dans le cadre du PCT, un amendement pourra être signé afin de signifier un engagement sur une nouvelle action (ajout d'une nouvelle action).

Les 10 points de la charte d'engagement du PCT sont les suivants :

ACTION

1. Contribuer aux objectifs généraux du Plan Climat Territorial à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique.
2. Désigner un référent « Climat » chargé de piloter l'engagement de la structure signataire.
3. Intégrer dans le fonctionnement et la politique de sa structure la lutte contre le changement climatique.
4. Mettre en œuvre les actions inscrites à la présente charte, dont le cadrage (rôle, partenaires, calendrier) est défini dans le programme d'action du Plan Climat soit : action n° ; rôle (maîtrise d'ouvrage, d'œuvre, partenaire...) [les autres actions éventuelles sont inscrites sous la même forme].

SUIVI ET EVALUATION

5. Suivre les impacts des actions menées en mettant en place les outils d'évaluation et les indicateurs de suivi et mettre en place les éventuelles actions correctives en découlant.
6. Transmettre les données recueillies à la structure en charge du suivi et de l'évaluation du Plan Climat.

MOBILISATION

7. Participer aux réunions « Climat » regroupant les référents des structures du territoire engagées dans le Plan Climat.
8. Participer en tant qu'acteurs « Climat » à des actions de mobilisation d'acteurs locaux et de partenaires.

SENSIBILISATION

9. Sensibiliser son personnel, ses clients, ses usagers, son public, ses fournisseurs, ses partenaires... au changement climatique ainsi qu'aux outils et moyens disponibles de lutte contre le changement climatique.

COMMUNICATION

10. Utiliser les outils de communication du Plan Climat pour toutes communications ayant trait aux actions menées dans le cadre du Plan Climat.

Comment lire une fiche action ?

Chaque action fait l'objet d'une fiche action comprenant les éléments suivants :

Champs d'action	Il s'agit au sein des 6 grandes thématiques du programme de définir le(s) domaine(s) plus précis au(x)quel(s) se rapporte l'action : <ul style="list-style-type: none"> – Agriculture – Aménagement – Biodiversité – Consommation – Déchets – Habitat – Mobilité 		
Public cible	Public directement concerné par l'action, qu'il s'agisse de l'inciter à sa mise en œuvre, de le sensibiliser ou de bénéficier de ses résultats		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
	Il s'agit ici de déterminer si c'est une action ayant trait à la sensibilisation ou à la mise en œuvre proprement dite : <ul style="list-style-type: none"> – DÉCOUVRIR : je découvre le sujet que je ne connaissais pas du tout et je prends connaissance des bases – COMPRENDRE : j'étais déjà sensibilisé au sujet mais j'en comprends maintenant tous les enjeux et je suis prêt à agir – AGIR : je suis suffisamment sensibilisé et informé sur le sujet et je décide aujourd'hui de mettre en place des actions concrètes 		
Action n° ...	Intitulé de l'action		
Responsable fiche action	Personne référente en charge de la bonne mise en œuvre de l'action et de son suivi. Notons que cette personne ne doit pas nécessairement faire partie de la structure porteuse de l'action		
Objectifs opérationnels	Objectifs à atteindre à l'échéance de l'action. Ceux-ci ne sont pas encore définis à l'heure actuelle (notés X dans les fiches action). ⁹		
Description	Précise les modalités de mise en œuvre de l'action ainsi que les différentes étapes à mener pour la mettre en place		
Porteurs	Structures qui mettent en œuvre l'action		
Partenaires	Structures partenaires des porteurs de l'action		
Calendrier	Précise le point de départ de l'action et son échéance		
Moyens nécessaires	Moyens humains, techniques, logistiques, ... nécessaires à la réalisation de l'action		
Coût estimé	Coût estimé de la mise en place de l'action (coûts des investissements, coûts salariaux...) ¹⁰		
Sources de financement éventuelles	Sont référencés ici les financements et les organismes susceptibles de financer ou de subventionner tout ou partie de la mise en œuvre de l'action		
Gain carbone Gain énergie	Indiquent, lorsqu'ils sont connus, les gains potentiels en terme de réduction des émissions de GES et de consommations énergétiques induits par la mise en place de l'action. NC = Non Connu		
Impacts attendus	Impacts environnementaux, socio-économiques, sanitaires... liés à la mise en œuvre de l'action ¹¹		
Suivi évaluation	Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action qui vont permettre de juger de l'efficacité de l'action au regard des objectifs affichés et des moyens mis en œuvre pour y parvenir		
Retours d'expériences	Autres territoires, structures... qui ont mené des expériences similaires et sur lesquels il est possible de s'inspirer pour recueillir les bonnes pratiques en la matière		
Liens avec une autre fiche action	Renvoi aux autres fiches action du programme qui sont en lien avec la thématique abordée		

⁹ Il incombe à chaque structure porteuse de définir les objectifs qui lui semblent les plus appropriés tout en gardant à l'esprit que ceux-ci doivent être réalisables mais aussi suffisamment ambitieux pour remplir l'objectif de réduction des émissions de GES du PCT. Certains objectifs pourront aussi être complétés suite au diagnostic du territoire qui sera mené prochainement.

¹⁰ Il apparaît souvent dans les fiches action : « Charge salariale : 35 000€ /an /poste ». Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de créer un poste par action mais plutôt d'identifier les actions pour lesquelles du personnel est nécessaire afin de pouvoir par la suite envisager de créer un poste pour plusieurs actions.

¹¹ Nous n'avons pas précisé dans les fiches action la réduction des émissions de GES dans les impacts attendus dans la mesure où c'est l'objectif premier d'un Plan Climat : toutes les actions définies dans le présent programme concourent à la réduction des émissions de GES.

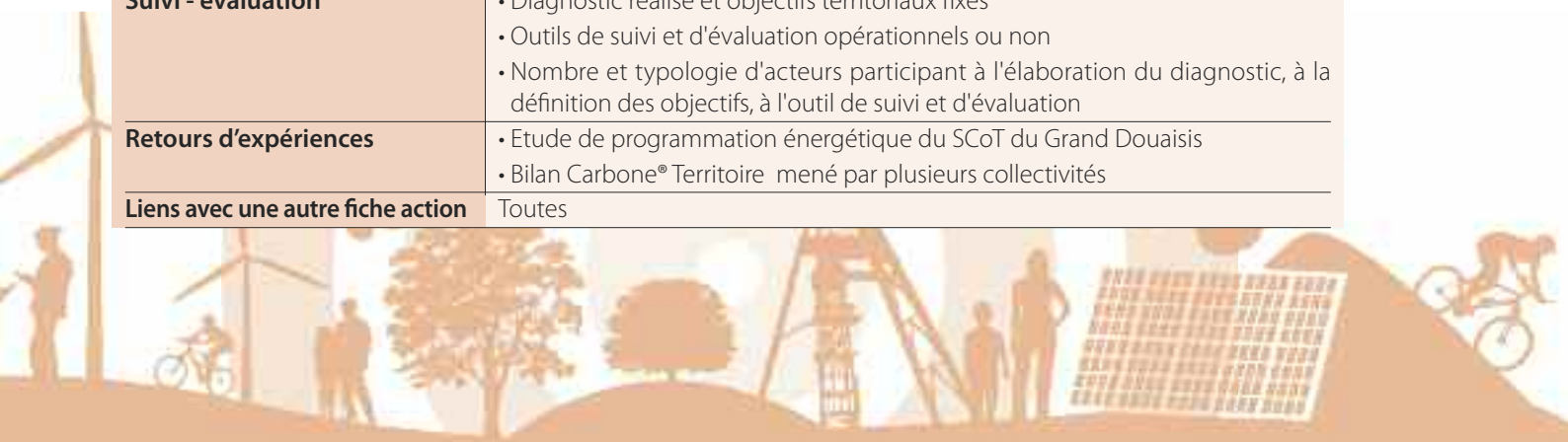
THÉMATIQUE	INTITULÉ DE L'ACTION	PAGE
Gouvernance du Plan Climat	N°0 Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du programme d'action du Plan Climat	26
	N°1 Réaliser un diagnostic des émissions de GES et de la vulnérabilité du territoire et mettre en place un système de suivi et d'évaluation intégrant au maximum les acteurs du Plan Climat	27
Consommation éco-responsable	N°2 Sensibiliser et éduquer à la consommation éco-responsable	28
	N°3 Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et privées et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres	29
	N°4 Favoriser la structuration de la demande de produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique	30
	N°5 Favoriser la structuration et assurer la promotion de l'offre de produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique	31
	N°6 Accompagner le développement d'une filière de compostage sur le territoire	32
	N°7 Informer, sensibiliser, accompagner les entreprises et les artisans à la gestion des déchets	33
	N°8 Développer l'utilisation des bordereaux de suivi des déchets (BSDD)	34
	N°9 Sensibiliser et mettre en œuvre l'écologie industrielle sur les parcs d'activités	35
	N°10 Développer des pratiques agricoles moins consommatrices d'intrants	36
	N°11 Inciter, accompagner et pratiquer la gestion différenciée	37
Aménagement	N°12 Favoriser la prise en compte des données environnementales dans les documents d'urbanisme	38
	N°13 Mettre en place un schéma de Trame Verte et Bleue sur le territoire en association avec chaque commune	39
	N°14 Élaborer un schéma directeur « vélo »	40
	N°15 Accompagner les opérations de projets urbains durables	41
	N°16 Créer de nouvelles déchèteries sur le territoire	42
Énergie	N°17 Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les actions qui en résultent	43
	N°18 Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables	44
	N°19 Accompagner et mettre en œuvre les techniques d'éco-construction / d'éco-conception, la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables	45
	N°20 Former les acteurs du BTP aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception et aux équipements utilisant des énergies renouvelables	46
	N°21 Favoriser la structuration et assurer la promotion de la filière bois-énergie	47
	N°22 Accompagner le développement d'une filière de méthanisation sur le territoire	48
	N°23 Mettre en place un programme « l'énergie dans les exploitations agricoles »	49
Transport Mobilité	N°24 Développer les formations d'éco-conduite à l'attention du personnel des structures du territoire	50
	N°25 Renouveler le parc automobile par des véhicules plus respectueux de l'environnement dans les structures disposant d'une flotte de véhicules	51
	N°26 Rationaliser les déplacements au sein des différentes structures du territoire	52
	N°27 Favoriser le développement pour le fret de marchandises de modes de transports alternatifs aux camions	53
	N°28 Sensibiliser à l'usage des modes de transports doux et au développement des aménagements adéquats	54
	N°29 Informer sur les modalités d'usage ainsi que sur les itinéraires existants et à venir de transports « doux » et de transports en commun (TC)	55
	N°30 Développer les services de location de vélos	56
Sensibilisation	N°31 Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat	57
	N°32 Aider à la création d'un spectacle-débat sensibilisant aux thématiques du Plan Climat et créant des passerelles vers des actions visant le passage à l'action	58
	N°33 Réaliser un calendrier 2011 « éco-citoyen » sur le thème du changement climatique	59
	N°34 Recenser et valoriser les actions et les acteurs de sensibilisation à la nature via la création d'un site Internet collaboratif	60



LES FICHES ACTION EN DÉTAIL

GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	PNRSE – EPCIs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°0	Assurer l'animation, le suivi et l'évaluation du programme d'action du Plan Climat		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'animation du Plan Climat • Réaliser le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan Climat 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Animer les comités de pilotage « action » (pour la mise en oeuvre opérationnelle du programme d'action) • Mobiliser les acteurs du territoire et les inciter à s'engager • Valoriser les actions menées dans le cadre du Plan Climat • Renseigner l'outil de suivi et d'évaluation du Plan Climat • Référer au comité de pilotage du Plan Climat • Mettre en oeuvre les recommandations du comité de pilotage • Assurer un rôle de référent territorial pour les questions de Climat à la fois vis à vis des partenaires locaux mais aussi vis à vis des partenaires régionaux (tête de réseau) 		
Porteurs	PNRSE – EPCIs		
Partenaires	ADEME – Conseil régional (+ tous les acteurs)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage • Animation, suivi, conseil • Création et impression de supports • Communication 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000€ /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE - FEDER		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une culture commune et d'une manière de travailler basée sur les motivations et besoins de chacun • Engagement global du territoire et de ses acteurs dans la lutte et l'adaptation contre le changement climatique 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités de pilotage « action » constitués • Nombre d'actions menées • Nombre et typologie d'acteurs participant au Plan Climat 		
Retours d'expériences	Plans Climat Territoriaux d'autres structures en région et au niveau national		
Liens avec une autre fiche action	Toutes		

GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	PNRSE – EPCIs – Syndicats mixtes de SCoT (+ tous les acteurs)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°1	Réaliser un diagnostic des émissions de GES et de la vulnérabilité du territoire et mettre en place un système de suivi et d'évaluation intégrant au maximum les acteurs du Plan Climat		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état initial des émissions de GES du territoire • Fixer de manière partagée avec les acteurs du territoire des objectifs territoriaux de réduction de ces émissions déclinés suivant les secteurs d'activités • Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des émissions de GES générées sur le territoire du Plan Climat prenant en compte les émissions liées aux activités développées sur le territoire (Bilan Carbone® territoire, diagnostic climat...) • Identifier les potentiels de réduction des émissions de GES au regard du diagnostic et des perspectives de développement du territoire • Définir de manière collective des objectifs territoriaux de réduction des émissions de GES et des indicateurs d'évaluation associés • Réaliser une étude de vulnérabilité du territoire en fonction de perspectives territoriales de changement climatique (température, pluviométrie...) • Définir une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique • Construire de manière partagée un programme d'action au regard de l'adaptation au changement climatique • Mettre en place un comité de pilotage en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan Climat 		
Porteurs	PNRSE – EPCIs – Syndicats mixtes de SCoT		
Partenaires	ADEME– Conseil régional – Universités (+ tous les acteurs)		
Calendrier	2010		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe technique de suivi • Comité de pilotage • Maîtrise d'œuvre (bureau d'études...) et moyens logistiques 		
Coût estimé	100 000 €		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – FEDER		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une culture commune et d'une manière de travailler basée sur les motivations et besoins de chacun 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic réalisé et objectifs territoriaux fixés • Outils de suivi et d'évaluation opérationnels ou non • Nombre et typologie d'acteurs participant à l'élaboration du diagnostic, à la définition des objectifs, à l'outil de suivi et d'évaluation 		
Retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de programmation énergétique du SCoT du Grand Douaisis • Bilan Carbone® Territoire mené par plusieurs collectivités 		
Liens avec une autre fiche action	Toutes		



CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Habitants – Elèves (collégiens, lycéens) – Associations – Salariés – Organisateur d'éco-événements		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°2	Sensibiliser et éduquer à la consommation éco-responsable		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	Mener « X » actions de sensibilisation		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les thématiques sur lesquelles sensibiliser (réduction des déchets à la source, impacts de nos habitudes de consommation, quantité de déchets produits par chacun...) • Choisir les vecteurs de sensibilisation à privilégier en fonction du public concerné (supports visuels, salons, réunions d'information, formations...) • Référencer les bonnes pratiques en la matière et s'en inspirer • Créer les supports de sensibilisation, organiser les événements, les animer et mobiliser les partenaires lors de ceux-ci 		
Porteurs	EPCIs – Communes – CCI – Education Nationale (rectorat et inspection d'académie) – Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) – Associations de consommateurs – Associations environnementales		
Partenaires	ADEME – DDASS – Syndicats de traitement des déchets – PNRSE – EIE – PEC – Associations – MRES – Conseil régional – Conseil général – Conseils de développement		
Liens avec une autre fiche action			
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Création et impression de supports • Communication 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000€/an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	ADEME - FRAMEE		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience des individus sur les impacts de leurs habitudes de consommation (nécessité de prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit lors de l'acte d'achat : conséquence en terme d'émissions de GES, de production de déchets...) • Changement de comportement • Réduction du volume de déchets produits 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes/de structures sensibilisées (individus ayant reçu les supports, présents lors des événements, des formations...) • Nombre de supports créés, d'événements organisés • Enquête sur l'évolution du mode de consommation d'un échantillon d'individus représentatifs (ayant reçu les supports ou ayant participé aux événements) • Volume de déchets produits (sur des familles « témoins », des établissements scolaires pilotes, des entreprises pilotes...) 		
Retours d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> • Programme Interreg IIIB Reduce (dont CU Dunkerque et CA ArtoisComm) • Programme Ideal 79 [Deux-Sèvres] 		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 3, 4, 10, 18, 21, 24, 25, 28 & 29		



CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Communes – EPCIs – Entreprises – Habitants		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°3	Promouvoir les politiques d'achats éco-responsables au sein des structures publiques et privées et intégrer les considérations environnementales dans les appels d'offres		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » structures • Intégrer « X % » d'achats éco-responsables dans le total des achats • Intégrer au moins un critère environnemental au sein des appels d'offres 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les différents publics sur l'intégration de critères éco-responsables au sein de leurs achats • Identifier les possibilités d'intégration de critères environnementaux dans les achats (achats de matériels, restauration collective, clauses dans les marchés (BTP...), choix des fournisseurs et prestataires...) et définir une politique d'achats éco-responsables • Mettre en œuvre cette politique • En assurer le suivi 		
Porteurs	Communes – EPCIs – Entreprises		
Partenaires	Chambre d'Agriculture – Associations – Grossistes – Entreprises – CCI – EPCIs – Conseil régional – Conseil général – Etat		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles			
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte systématique des notions de développement durable au sein des politiques d'achats des administrations et des entreprises • Changement de comportement 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre de structures sensibilisées • Nombre de structures impliquées dans une politique d'achats éco-responsables • Répartition territoriale • Typologie des achats • Evolution de la part des achats éco-responsables dans le total des achats 		
Retours d'expériences	Ville de Lille		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 4, 9 & 25		

CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	AGRICULTURE		
Public cible	Communes – Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées) – Habitants		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°4	Favoriser la structuration de la demande de produits locaux, de saison, issus de l'agriculture conventionnelle et/ou de l'agriculture biologique		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	Favoriser le nombre d'initiatives collectives visant un approvisionnement en produits locaux		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et les consommateurs (redéfinition de « produits locaux/consommation de proximité...) • Développer des outils de communication • Inciter les hébergeurs (gîtes, campings, hôtels...) à présenter à leur clientèle (professionnels, touristes...) ces produits locaux et leurs producteurs (fermiers, maraîchers, transformateurs...) • Développer l'utilisation de ces produits au sein des restaurations collectives dans le cadre d'une politique d'achats éco-responsables • Encourager les mobilisations citoyennes en la matière sous forme de groupement de consommateurs (AMAPs, commandes groupées...) • Faire le lien entre politique de santé et politique sociale avec la consommation de produits locaux, de saison et/ou issus de l'agriculture biologique • Favoriser la demande en recréant du lien entre consommateurs et producteurs 		
Porteurs	PNRSE – Communes - EPCIs		
Partenaires	Réseau des AMAPs – Réseau des hébergeurs – Conseil général – Chambre d'Agriculture – CCI – Chambre de Métiers – Comités d'entreprises – Offices de tourisme – Acteurs de la santé – CERDD – Associations (de consommateurs,...) – GRECAT – APROBIO – GABNOR		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FEADER – Etat – Conseil général – Conseil régional		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transports pour l'approvisionnement • Amélioration de la qualité de l'alimentation • Réduction des charges liées à l'alimentation • Création de lien social entre acteurs d'un même territoire 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de consommateurs (AMAPs, commandes groupées,...) • Nombre de cantines s'approvisionnant en produits locaux • Nombre d'hébergeurs s'approvisionnant localement et/ou proposant les produits locaux 		
Retours d'expériences	AMAP d'Hantay – Achat de produits issus de l'agriculture biologique dans des cantines (APROBIO) ou de produits locaux (PNR Loire Anjou Tourraine /Chambre d'Agriculture) – Démarches de la CC Seronnais, du PNR Auvergne (biodistribution) – SCIC Solibio – Expériences/alimentation et santé – Education (centres aérés, écoles) – Paniers PNPE, PNRSE.		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 3 & 5		

CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	AGRICULTURE		
Public cible	Communes – Agriculteurs – Entreprises de transformation – Associations de commerçants		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°5	Favoriser la structuration et assurer la promotion de l'offre de produits locaux, de saison, issus de l'agriculture conventionnelle et/ou biologique		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter de « X % » les acteurs locaux inscrits dans une filière circuits courts • Augmenter de « X % » le nombre de points de vente • Recenser les possibilités de marchés structurants • Accompagner la mise en réseau des acteurs (producteurs et transformateurs) • Accompagner les groupements d'acteurs dans la mise en place d'une offre adaptée aux marchés identifiés • Favoriser l'implantation de producteurs et de transformateurs sur le territoire dans le cadre d'une filière de distribution locale • Favoriser les liens entre les acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, consommateurs) • Accompagner le développement d'unités de transformation collective (lait/viande) si besoin 		
Description			
Porteurs	PNRSE – EPCIs		
Partenaires	Associations de producteurs – Réseau de producteurs locaux – Réseaux agricoles – GABNOR – NORABIO – Comité de promotion Nord-Pas de Calais – Réseau des AMAPs – SAFER – CIVAM – Entreprises de transformation (en lien avec la CCI) – Lycées hôteliers et agricoles – Jardins communautaires – GRECAT – Terres en ville – Chambre de Métiers – Chambre d'Agriculture – CCI – Offices de tourisme – CERDD – Conseil général – Conseil régional – DRAAF – Fédération nationale des PNRs – Syndicats agricoles		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FEADER – Etat – Conseil général – Conseil régional – ADEME		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des transports pour l'approvisionnement • Développement d'une filière locale • Création d'un tissu économique local • Création de lien social entre acteurs d'un même territoire 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs en réseau • Nombre de filières d'approvisionnement en circuits courts • Nombre de transformateurs utilisant les produits locaux et vendant localement 		
Retours d'expériences	AMAPs – Associations « Ferme de la Scarpe » – Association « Producteurs de Scarpe-Escaut » (Marché à la ferme) – Association « Marché paysan » – Biocabas – Week-ends gourmands (PNRSE) – Boutiques de l'Avesnois (PNR Avesnois) – Fermes ouvertes (Réseau Bienvenue à la ferme) – De ferme en Ferme (CIVAM) – Coopérative « Panier vert » à Frelinghien – Association « Eleveurs du Hainaut » (FDSEA) – Les maraîchers des campagnes lilloises – SARL « Eleveurs du Haut Pays »		
Liens avec une autre fiche action	Fiche 4		

CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	DECHETS – AGRICULTURE		
Public cible	Communes – Agriculteurs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°6	Accompagner le développement d'une filière de compostage sur le territoire		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une filière territoriale de compostage à la ferme valorisant les déchets verts des collectivités et les effluents d'élevage 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe territorial pour la gestion des bio-déchets • Faciliter, organiser les regroupements de projets individuels afin de favoriser l'émergence d'une filière de compostage à la ferme • Sensibiliser et assurer la mise en réseau des différents acteurs de la filière (producteurs de déchets verts & agriculteurs) • Organiser et accompagner la filière : collecte des déchets verts, broyage, compostage, suivi technique, épandage 		
Porteurs	EPCIs – Syndicats de traitement des déchets – Chambre d'Agriculture – PNRSE		
Partenaires	ADEME – FRCUMA – Entreprises collectrices de déchets – Associations agricoles (ADAAV) – Syndicats agricoles – Conseil régional – PNRSE		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Coût de fonctionnement Coût du matériel (broyeur, retourneur d'andain, chargeur, pont-basculé)		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE - FEADER		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des sols et diminution de la quantité d'intrants utilisés • Diversification des activités des exploitations 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de déchets traités • Nombre de sites de compostage • Nombre d'acteurs impliqués dans la filière 		
Retours d'expériences	Agricompost Cambrésis (CC Est Cambrésis) – Communes de Desvres (62), de Borre (59) – CC Terre des deux Caps (62) – Centre de compostage de Bapaume (62)		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 10 & 22		



CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	DECHETS		
Public cible	Artisans – Communes – Entreprises – Salariés		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°7	Informier, sensibiliser, accompagner les entreprises et les artisans à la gestion des déchets		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » entreprises, artisans • Accompagner « X » entreprises, artisans 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les artisans /entreprises à la gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> – à la réduction du volume de déchets à la source (lors des achats, concernant les déchets de process, la réduction des déchets d'emballages...) – à la mise en place du tri sélectif – à l'utilisation des bordereaux de suivi des déchets • Définir les modes de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> – organiser des visites de déchèteries, de centres de traitement... – réaliser des guides de gestion des déchets – organiser des réunions d'information... 		
Porteurs	Chambre de Métiers – CCI – Pôle Synéo		
Partenaires	EPCIs – Syndicats de traitement des déchets – Entreprises chargées du traitement des déchets (Recydem) – ADEME – PNRSE – PEC		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Coût des formations, des supports, des visites de sites Charge salariale : 35 000€ /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – ADEME		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du volume de déchets produits • Réduction des coûts liés au traitement des déchets • Changement de comportement 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre d'artisans/entreprises impliqués dans une démarche de meilleure gestion des déchets • Volume de déchets produits 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Fiches 8, 9 & 16		

CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	DECHETS		
Public cible	Artisans & Entreprises du BTP		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°8	Développer l'utilisation des bordereaux de suivi des déchets (BSDD)		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	• Inciter « X % » d'acteurs à fournir des bordereaux		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises/artisans du BTP sur l'utilisation des bordereaux et les donneurs d'ordre à les demander (organiser des réunions de sensibilisation avec les différents acteurs concernés et avec les communes) • Exiger des entreprises et artisans du BTP sollicités qu'ils produisent systématiquement des bordereaux (clauses dans les marchés - subordonner le paiement des factures à la production d'un bordereau) afin de tendre vers une clause de qualité en matière de gestion des déchets • Assurer le suivi et le contrôle des déchets des artisans & entreprises du BTP • Prévenir les déchets en sensibilisant sur le volume produit <p><i>NB : Les BSDD permettent d'assurer la traçabilité des déchets en identifiant l'ensemble des acteurs de la filière (émetteur du déchet, transporteur, centre d'élimination...). Ils permettent de s'assurer de l'élimination des déchets.</i></p>		
Porteurs	EPCIs – Communes – Habitants – Sociétés immobilières		
Partenaires	EPCIs – CCI – Chambre de Métiers – Préfecture (pour l'agrément) – Etat (DREAL...) – ADEME		
Calendrier	Janvier 2010		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Achat des bordereaux 		
Coût estimé	<ul style="list-style-type: none"> • Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission • Entre 0,65 et 0,90 € / bordereau (selon le volume de bordereaux commandé) 		
Sources de financement éventuelles	ADEME		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Création des conditions permettant une meilleure traçabilité et une meilleure élimination des déchets • Réduction des dépôts sauvages • Réduction du volume de déchets produits 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs fournissant des bordereaux • Volume de déchets produits 		
Retours d'expériences	Plan départemental de gestion des déchets du BTP de l'Aude		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 7, 9 & 16		

CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Entreprises des ZAE (responsables environnement, responsables qualité, salariés...)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°9	Sensibiliser et mettre en œuvre l'écologie industrielle sur les parcs d'activités		
Responsable fiche action	Pôle Synéo 03 27 21 64 15 polesyneo@orange.fr		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire les pratiques de l'écologie industrielle (EI) sur les zones d'activités économiques (ZAE) du territoire 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et rencontrer les associations d'entreprises /clubs de zones sur les ZAE afin de les impliquer en tant que relais entre les entreprises et le pôle Synéo (à défaut d'associations /clubs de zone : rencontrer, sensibiliser et accompagner les entreprises à la mise en place d'une instance collective) • Etablir un état des lieux des pratiques existantes sur les ZAE (+ questionnaire sur les besoins) • Mener une réflexion sur les actions à mener en terme d'EI • Etablir un recueil d'expériences et définir les axes et méthodes de travail • Rencontrer et s'entourer des acteurs environnementaux tels les entreprises de traitement des déchets, les syndicats intercommunaux de gestion des déchets... (réunion de sensibilisation, réflexion sur leur implication possible...) • Etablir un plan de communication favorisant la sensibilisation et la modélisation des pratiques de l'EI • Assurer le suivi des actions mises en place 		
Porteurs	Pôle Synéo – CCI		
Partenaires	EPCIs – CCI – Ecopal – Communes – Association d'entreprises/club de zones – Conseil régional – Conseil général – ADEME – CERDD – CD2E – Etat (DREAL ...) – Acteurs environnementaux – PNRSE – Syndicats de transport – Agence de l'eau		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	Conseil général - Conseil régional – CCI – FRAMEE – Etat – EPCIs - Part des cotisations : industriels & membres bienfaiteurs		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion des flux • Meilleure maîtrise des impacts environnementaux • Meilleure vision sociale • Initiatives citoyennes au cœur de l'entreprise 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics sur les parcs d'activités • Nombre de démarches EI (et délais de mise en œuvre) • Nombre d'entreprises créées pour les activités de mutualisation ou de services 		
Retours d'expériences	Association Ecopal		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 3, 7, 8, 18, 19, 24, 25, 26 & 27		



CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	AGRICULTURE – BIODIVERSITE		
Public cible	Agriculteurs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°10	Développer des pratiques agricoles moins consommatrices d'intrants		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	• Réduire les consommations d'intrants		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Intrants : engrais, phytosanitaires • Expérimenter de nouvelles pratiques culturales dans un objectif de réduction des intrants et de recherche de l'optimum technico-économique • Proposer les itinéraires techniques correspondants • Développer la sensibilisation des agriculteurs à ces nouvelles pratiques • Accompagner les changements de pratique dans le cadre de l'adaptation ou de l'évolution d'un système de production (appui technique, réglementaire et financier) • S'appuyer sur le réseau de fermes de référence sur le territoire • Développer un réseau de fermes pilotes pour l'expérimentation de nouvelles pratiques 		
Porteurs	Associations agricoles (ADAAV) - Chambre d'Agriculture - PNRSE		
Partenaires	FREDON – GABNOR – Agence de l'eau – Syndicats agricoles – Conseil régional – CEDAPAS – CIVAM – FRCUMA – Réseau environnement santé – EPCIs – Instituts techniques – Lycées agricoles – Etat (Ministère de l'agriculture, DDTM...) – INRA		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	A titre d'exemple, le coût pour une expérimentation sur une surface de 12 m ² s'élève à 2 000 €		
Sources de financement éventuelles	MAET – Agence de l'eau – FEADER – Conseil régional – Pays - Etat		
Gain carbone	Poids de N ₂ O émis = 3,1% X (poids de l'azote épandu), 1 kg N ₂ O = 80,7 kg eqC, émissions phytosanitaires : 2,5 kg eqC / kg matière active (Source : guide facteur émission v5 – Bilan Carbone)		
Gain énergie			
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure qualité des eaux et des sols • Conservation et augmentation de la biodiversité • Amélioration de la santé des agriculteurs par une moindre exposition aux phytosanitaires • Amélioration de l'économie de l'exploitation par une baisse des charges « intrants » 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'intrants utilisée • Nombre d'agriculteurs inscrits dans une démarche de réduction d'intrants • Evolution de la qualité des eaux de surface, des sols et de la biodiversité 		
Retours d'expériences	Programme de protection de l'eau sur le bassin de Saint-Aubin, Sars-Poteries en Avesnois (Chambre d'Agriculture/GABNOR/PNRA) – Programme d'alternatives au désherbage des PNRSE et PNRMO, Montreuil (Haut Pays), Saultain		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 6 & 22		



CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE			
Champs d'action	BIODIVERSITE		
Public cible	Communes (élus, techniciens) – EPCIs – Habitants – Bailleurs sociaux – DDTM		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°11	Inciter, accompagner et pratiquer la gestion différenciée		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » structures (publiques et privées) à la gestion différenciée • Accompagner « X » structures (publiques et privées) dans la mise en place d'une gestion différenciée 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et inciter les différents publics à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces de nature (réunions, guides, signature de la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'eau...) • Réalisation d'un diagnostic préalable des pratiques phytosanitaires et d'amendements • Etablir un programme d'action au sein de la structure pour assurer la mise en place de la gestion différenciée • Former les personnels • Assurer le suivi de l'évolution des pratiques 		
Porteurs	Communes – EPCIs – PNRSE – Conseil général (dans le cadre du projet « routes durables »)		
Partenaires	Agence de l'eau – Conseil régional – Conseil général – DDTM – VNF – Associations (environnementales (Chico Mendès...), de jardiniers) – SNCF – FREDON – Magasins espaces verts		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil, accompagnement, formation • Mise en œuvre • Communication 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	Agence de l'eau – Conseil général (pour l'entretien des sentiers de randonnée) – Conseil régional (TVB)		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des eaux et des sols • Gains financiers (économies de temps de travail, moindre utilisation des produits phytosanitaires...) • Croissance de la biodiversité 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre de structures accompagnées dans une démarche de gestion différenciée • Nombre de structures mettant en place la gestion différenciée • Volume de produits phytosanitaires utilisés 		
Retours d'expériences	Communes d'Haveluy – Fresnes-sur-Escaut – Lille – Roubaix – Dunkerque – CNFPT		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 10, 13 & 34		

AMENAGEMENT			
Champs d'action	AGRICULTURE – BIODIVERSITE – MOBILITE – HABITAT		
Public cible	Communes – EPCIs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°12	Favoriser la prise en compte des données environnementales dans les documents d'urbanisme		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à la mise en œuvre des préconisations environnementales inscrites dans les documents d'urbanisme 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus et les collectivités sur la prise en compte des données environnementales dans les documents d'urbanisme (réunions d'information, type des préconisations possibles...) et accompagner ceux-ci lors de l'élaboration des documents • Favoriser l'intégration des thématiques suivantes au sein des documents d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> – la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels – la prise en compte de la Trame Verte et Bleue – la limitation de l'étalement urbain en faveur d'un urbanisme plus dense et diversifié (en intégrant des espaces de nature) – le développement de la ville autour des gares et des pôles d'échanges de transport (en lien avec les zones d'activités) – le recours aux nouvelles techniques et matériaux d'éco-construction (habitat, voirie...) • Faire en sorte que les documents d'urbanisme soient en conformité avec les SAGE et le SDAGE • Inciter à la concertation avec les publics concernés lors de l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme 		
Porteurs	Conseils de développement – PNRSE – Syndicats mixtes de SCoT – EPCIs - Communes		
Partenaires	Chambre d'Agriculture – Etat (DDTM...) – EPCIs – Syndicats de transport – Syndicats de traitement des déchets – Syndicats d'assainissement – CCI – Structures porteuses des SAGE - SNCF – Conseil régional – Conseil général		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil, accompagnement • Communication 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000€ / an / poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles			
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte systématique du développement durable lors des opérations d'aménagement du territoire (approche globale en matière d'aménagement, d'urbanisme et de transport) 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents d'urbanisme intégrant des considérations environnementales 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Fiches 13, 18, 19 & 28		

AMENAGEMENT			
Champs d'action	BIODIVERSITE		
Public cible	Communes – Agriculteurs – Habitants – Entreprises		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°13	Mettre en place un schéma de Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire en association avec chaque commune		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Les EPCIs qui ne disposent pas d'un schéma de TVB en élaborent un • Mettre en place les orientations du schéma de TVB dans « X % » des communes 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Le schéma de TVB peut être réalisé à plusieurs échelles territoriales (commune, EPCI, PNRSE) - il a vocation à être précisé au niveau communal pour une mise en œuvre opérationnelle • Elaborer le schéma de TVB en associant tous les acteurs concernés • Accompagner et mettre en œuvre en privilégiant les démarches contractuelles et partenariales, les actions préconisées dans le schéma (exemples : mise en place d'une gestion différenciée (espace public, privé, agricole), préservation/restauration des prairies et mares agricoles, plantation de haies, préservation/restauration espaces naturels, création de corridors lors d'aménagements urbains ou de mobilité...) • Promouvoir la prise en compte du schéma de TVB dans les documents d'urbanisme et/ou d'aménagements (zones d'activités...) et prendre en compte les préconisations des SAGE lors de l'élaboration de la TVB 		
Porteurs	EPCIs – PNRSE - Communes		
Partenaires	Mission Bassin Minier – Syndicats mixtes de SCoT – Conseil régional – Conseil général – Associations (environnementales (Escout vivant...), locales (ADPE...), agricoles) – GABNOR – FREDON – Chambre d'Agriculture – Syndicats agricoles – Agence de l'eau – SMAHVSBE – Conservatoire des sites naturels – CERDD – Etat (DREAL ...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	Conseil régional – Etat – Agence de l'eau – Conseil général		
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance / renforcement de la biodiversité • Augmentation des liaisons écologiques • Augmentation des espaces naturels récréatifs 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de schémas réalisés • Nombre de communes concernées 		
Retours d'expériences	PNRSE – Commune de Wallers		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 11 & 12		



AMENAGEMENT			
Champs d'action	MOBILITE		
Public cible	Communes – Conseil général – EPCIs – Etat		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°14	Élaborer un schéma directeur « vélo »		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> Tous les EPCIs (ou à défaut les syndicats de transport) possèdent un schéma directeur « vélo » 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> Recenser et promouvoir l'existant en terme d'aménagements cyclables (urbains et ruraux) Etablir de manière partagée un programme de développement d'itinéraires cyclables et d'aménagements associés Promouvoir la prise en compte de ce document dans les documents d'urbanisme et les plans et schémas routiers départementaux Le schéma directeur « vélo » peut être établi à plusieurs échelles territoriales (communes, EPCIs, Syndicats mixtes de SCoT, syndicats de transport) : le besoin de cohérence nécessite l'implication de ces acteurs dès l'élaboration 		
Porteurs	Syndicats de transport – Conseil général – Communes – EPCIs – Région		
Partenaires	ADAV – Conseil régional – Etat – Fédérations et associations d'usagers – Chambre d'Agriculture		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> Animation, suivi, conseil Prestation par un bureau d'étude 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an / poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – Conseil régional – Conseil général – Partenariat Public/Privé – EPCIs		
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du transport automobile et désengorgement des centres villes Augmentation de l'usage du vélo Baisse du poste transport dans le budget des ménages Baisse de la pollution en centre ville Amélioration de la prise en compte de la mobilité douce dans les opérations d'aménagement 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de schémas directeur « vélo » établis et mis en œuvre Evolution de la part de l'usage des voitures individuelles/des déplacements en vélo dans le total des déplacements Type d'échelles territoriales 		
Retours d'expériences	SITURV – ADAV – Ville de Strasbourg – Ville de Lille		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 28, 29 & 30		



AMENAGEMENT			
Champs d'action	HABITAT – MOBILITE – BIODIVERSITE – DECHETS		
Public cible	Communes (élus, techniciens) – Bureaux d'études AMO		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°15	Accompagner les opérations de projets urbains durables (type éco-quartiers)		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	• Créer au moins un éco-quartier par EPCI		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus à la notion de projet urbain durable, d'éco-quartier • Développer des projets urbains durables exemplaires : <ul style="list-style-type: none"> – un urbanisme plus respectueux de l'environnement et diversifié – une hiérarchisation des voies favorisant les modes doux – une intégration de la notion de TVB et de la biodiversité – une diminution des consommations énergétiques – une prise en compte des mixités (sociale, générationnelle et fonctionnelle) – une gestion alternative des eaux pluviales – une amélioration dans la collecte des déchets... • Accompagner les communes et les aménageurs lors des opérations d'aménagement urbain durable sur la base d'un référentiel de bonnes pratiques et de prescriptions énergétiques et environnementales (type cahier de prescription) 		
Porteurs	PNRSE – EPCIs		
Partenaires	Conseil général (FDAN) – ADEME – Conseil régional – Etat (DDTM, DREAL...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – FEDER – Certificat d'Economie d'Energie – Communes (pour les terrains par exemple)		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de projets urbains exemplaires • Prise en compte systématique de l'environnement dans les choix d'urbanisme 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation • Nombre de projets accompagnés • Nombre de projets urbains durables 		
Retours d'expériences	Projets d'éco-quartiers d'Escaudain (CAPH), du Raquet (CAD) 6 communes du Nord – Pas de Calais retenues dans le cadre du projet « Vers un urbanisme de qualité » d'EnRx (Raismes et Flines-Les-Râches (PNRSE), Ruminghem, Wavrans-sur-l'Aa, Ors et Eppe-Sauvage)		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 12, 18 & 19		

AMENAGEMENT

Champs d'action	DECHETS		
Public cible	Habitants – Artisans		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°16	Créer de nouvelles déchèteries sur le territoire		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire « X » déchèteries sur le territoire (afin de parvenir à l'objectif d'une déchèterie pour 20 000 habitants) 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir les communes sur lesquelles implanter les déchèteries en veillant à assurer un maillage équilibré sur le territoire (temps de trajet moyen de 10 minutes pour s'y rendre) et mettre à disposition les terrains (compétence EPCIs) • Construire, aménager et gérer la déchèterie (compétence des syndicats de traitement de déchets) • Assurer le fonctionnement opérationnel de la déchèterie (assainissement, téléphone...) • Sensibiliser le public (habitants + artisans) à la gestion des déchets via la déchèterie (réduction du volume des déchets, tri...) 		
Porteurs	Syndicats de traitement des déchets – EPCIs		
Partenaires	EPCIs – Communes (pour le terrain) – Conseil général – ADEME		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Recrutement de personnel pour le fonctionnement des déchèteries (compétences nécessaires en matière de gestion des déchets) 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste		
Sources de financement éventuelles	Conseil général		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur recyclage et meilleure valorisation des déchets • Meilleure accessibilité du public aux déchèteries • Réduction des dépôts sauvages • Création d'emplois 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déchèteries construites sur le territoire • Nombre de dépôts sauvages 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Fiches 7 & 8		

ENERGIE			
Champs d'action	CONSOMMATION		
Public cible	EPCIs – Communes (élus, techniciens)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°17	Inciter et accompagner les communes et les collectivités à réaliser un bilan énergétique (bâtiment, éclairage public, véhicule) et à mettre en œuvre les actions qui en résultent		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » communes par an à la réalisation de diagnostic • Accompagner « X » communes dans la réalisation de bilans énergétiques et la mise en œuvre d'actions 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser, inciter les communes, les collectivités à la réalisation de bilan énergétique de leur patrimoine • Accompagner les communes dans cette démarche (réalisation des bilans, analyse des résultats, élaboration des préconisations en résultant, aide à la mise en œuvre des actions) • Assurer le suivi (évolution des performances énergétiques) 		
Porteurs	EPCIs – PNRSE – Etat (DDTM, DREAL...)		
Partenaires	ADEME – Conseil régional		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil, accompagnement • Prestations par un bureau d'études pour la réalisation des diagnostics 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission Conseil d'Orientation Energétique : 500 € / bâtiment Audit énergétique : les prix varient en général entre 5 000 et 10 000 € HT selon le nombre de bâtiments et le conseil apporté suite au diagnostic		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – Certificat d'économies d'énergie – Etat – Europe		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux (et économies financières en résultant) • Exemplarité des communes (et diffusion au grand public si communication sur le sujet) 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bilans réalisés • Nombre d'actions mises en place en faveur d'économie d'énergie • Evolution des consommations énergétiques 		
Retours d'expériences	Conseil d'Orientation Energétique du PNRSE – Conseil Local de l'Energie à Rennes – Projet d'audit énergétique à Bellaing		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 18 & 19		



ENERGIE			
Champs d'action	HABITAT – CONSOMMATION		
Public cible	Communes – Habitants – Entreprises – Porteurs de projets (créateurs d'entreprises)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°18	Sensibiliser et informer aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception, à la maîtrise de l'énergie, aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Créer « X » services de conseils au niveau du territoire • Chaque catégorie « Public cible » possède un conseiller spécifique sur le territoire • Le conseil (structure et conseiller) est connu et reconnu par les acteurs du territoire 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur les cibles : habitat, tertiaire, patrimoine de collectivité • Utiliser au mieux les documents d'information et les outils de sensibilisation déjà existants • Développer les lieux d'information/conseils en s'appuyant sur l'expérience acquise par les lieux déjà existants • Etablir un réseau local des animateurs « énergie-climat » • Former des relais au plus proche des publics ciblés afin de les toucher au maximum • Développer une stratégie de communication mettant en avant ces espaces conseils • Développer un dispositif « d'attraction » (financier ou autre) afin d'amener les publics cibles vers les structures de conseils • Exemples d'outils de sensibilisation possibles : diagnostic, vérification performance, journée de sensibilisation, guides, visites, forums, conférences, rencontres... 		
Porteurs	EIE – PEC – CCI – EPCIs – PNRSE – Communes – Chambres de Métiers – Conseil régional		
Partenaires	CD2E – ADEME – CAUE – Pôle Synéo – Bailleurs sociaux – MRES – Médiathèques – Associations (environnementales, d'habitants, de consommateurs) – CCI – Organismes de formation – Conseil général – Etat (DREAL...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste de conseiller des espaces conseil créé + frais liés à la mission (budget équipement (logiciel, outils de diagnostic...), budget communication, budget formation)		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de constructions/rénovations durables • Augmentation du nombre d'installations d'énergies renouvelables • Baisse de la part des charges énergie dans le budget des ménages • Augmentation de la qualité sanitaire des bâtiments 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Amplitude horaire des lieux de conseils/Nombre de permanences des lieux de conseils • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre et typologie d'opérations de sensibilisation/information réalisées 		
Retours d'expériences	EIE – PEC – PNRSE – EPCIs – CCI...		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 15 & 19		

ENERGIE			
Champs d'action	HABITAT – CONSOMMATION		
Public cible	Communes (élus, techniciens) – Promoteurs immobiliers – Opérateurs HLM – Habitants		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°19	Accompagner et mettre en œuvre les techniques d'éco-construction/d'éco-conception, la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer des objectifs de consommation énergétique des logements sociaux • Construire « X % » de logements sociaux atteignant une consommation énergétique de « X » kWh/m² • Développer le nombre de projets certifiés par un organisme compétent 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant les projets de construction, intégrer un certain nombre de critères en faveur du développement durable : <ul style="list-style-type: none"> – intégrer des cibles HQE – inciter à l'atteinte des labels THPE, BBC, BEPAS, BEPOS – généraliser le recours aux EnR – généraliser l'éco-construction et l'éco-conception • Insérer des critères « Développement Durable » lors de la sélection des maîtres d'œuvre et des assistances à maîtrise d'ouvrage • Répondre aux appels à projets en faveur de l'habitat durable (type appel à projet PREBAT du Conseil régional...) 		
Porteurs	EPCIs – Conseil général (sur les projets publics) – Conseil régional – EIE – PNRSE – Etat (DREAL...)		
Partenaires	ADEME – Conseil général (FDAN, tourisme, sport, culture) – Opérateurs HLM		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE - FEDER		
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration systématique des principes de développement durable et de maîtrise de l'énergie dans chaque projet urbain ou opération d'aménagement • Meilleure efficacité énergétique 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets accompagnés/mis en place intégrant la notion de développement durable • Nombre de projets certifiés • Nombre de logements sociaux intégrant des objectifs de consommations énergétiques • Evolution des consommations d'énergies liées au bâtiment • Evolution de la part des EnR sur le total des consommations liées au bâtiment 		
Retours d'expériences	Villavenir (Loos-en-Gohelle)		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 15 & 18		

ENERGIE			
Champs d'action	HABITAT		
Public cible	Entreprises du BTP – Organismes de formation		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°20	Former les acteurs du BTP aux nouvelles techniques d'éco-construction, d'éco-conception et aux équipements utilisant des énergies renouvelables		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Former « X % » des entreprises du BTP du territoire aux nouvelles techniques de construction durable (dont éco-matériaux) et aux équipements utilisant des EnRs • Proposer sur le territoire « X » formations aux nouvelles techniques de construction durable (dont éco-matériaux) et aux équipements utilisant des EnRs • S'intégrer directement dans les organismes de formation 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins du marché local en terme de nouvelles techniques de construction durable et d'équipements utilisant des EnRs • Recenser les expériences de constructions innovantes et établir un référentiel « techniques de construction durable et équipements utilisant des EnRs » • Développer un programme de formations adaptées aux besoins du territoire avec les acteurs de la formation professionnelle et les représentants des acteurs du BTP • Sensibiliser et mobiliser les acteurs du BTP à participer à ces formations • Thématiques pouvant être traitées (non exhaustif) : chantier propre, énergie grise dans la construction, rénovation et préservation du patrimoine bâti, énergies renouvelables, habitat bioclimatique, éco-construction, aménagement des abords, éco-isolation, santé et confort intérieur, économie et gestion de l'eau... 		
Porteurs	Chambre de Métiers		
Partenaires	CD2E – FFB – CAPEB – ADEME – SCOP BTP – Conseil régional – PNRSE – AFPA – Etat		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – Conseil régional – Conseil général – Partenariat Public/Privé – EPCIs		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la part relative de chantier propre • Augmentation de la part des énergies renouvelables (habitat, tertiaire, construction industrielle) • Baisse de la part des énergies fossiles • Réduction de la part d'énergie grise dans la construction • Développement d'une filière locale qualifiée • Augmentation de la part relative de logement de qualité • Baisse des logements insalubres 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de thématiques traitées en formation • Nombre de formations assurées • Nombre d'entreprises formées • Nombre de réalisations effectuées par ces entreprises 		
Retours d'expériences	Pays Cœur de Flandres		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 18 & 19		

ENERGIE			
Champs d'action	CONSOMMATION – BIODIVERSITE – DECHETS		
Public cible	Communes (élus, techniciens) – EPCIs – Habitants – Agriculteurs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°21	Favoriser la structuration et assurer la promotion de la filière bois-énergie		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter de « X % » le nombre de chaufferies bois alimentées par une ressource locale (l'objectif sera précisé en fonction des publics cibles) • Augmenter de « X % » le tonnage de bois issu du territoire utilisé dans une filière locale bois énergie (l'objectif sera précisé en fonction des publics cibles) 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de faisabilité suivie d'une étude de marché • Recenser et mobiliser les acteurs existants et potentiels d'une filière locale bois-énergie • Accompagner la structuration de la filière bois-énergie de la production à la consommation par la mise en place d'une structure médiane assurant le lien amont-aval et intégrant les spécificités du territoire et les enjeux de biodiversité • Promouvoir et accompagner l'installation de chaufferies bois et de réseaux de chaleur bois auprès des maîtres d'ouvrages (publics et privés) 		
Porteurs	PNRSE		
Partenaires	Conseil régional – ADEME – EPCIs – ONF – CRPF – PNRA – PNRCMO – ENRx – Elagueurs – Etat (DDTM, DREAL ...) – Chambre d'Agriculture – FRCUMA – Communes – Associations agricoles (ADAAV...) – Pôle Synéo		
Calendrier	2010 – 2011		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Prestations de service pour les études 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – FEDER – FEADER – Conseil régional – Conseil général – PPE des exploitations agricoles – ADEME (fonds chaleur,...) – EPCIs – Communes		
Gain carbone Gain énergie	Utilisation de 4 m ³ de bois-énergie = économie d'1 tep – Evite en moyenne en France : <ul style="list-style-type: none"> – l'émission de 2,5 tonnes de CO₂ (secteur collectif résidentiel) – l'émission de 1,5 tonnes de CO₂ (secteur résidentiel) (source ADEME) 		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation et valorisation de la ressource arborée locale (forêt, ripisylve, haies, saules têtards, espaces verts publics) • Réduction des déchets de bois produits par le territoire • Développement d'une filière locale de qualité • Adéquation offre et demande de combustible • Contribution à l'indépendance énergétique territoriale • Diversification économique pour les élagueurs, agriculteurs 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de bois-énergie traitée par la structure médiane • Nombre de chaufferies alimentées par cette structure • Nombre d'acteurs et typologie d'acteurs participant à la structure 		
Retours d'expériences	Association Haiecobois (Manche) – SCIC Bois Bocage Energie (Orne) – SCIC Bois Energie Picardie – PNRA – PNRCMO – Eurowood – Maison du bois		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2 & 22		

ENERGIE			
Champs d'action	DECHETS		
Public cible	Agriculteurs – EPCIs – Industries agroalimentaires – Entreprises de traitement des déchets – Sociétés de traitement des eaux – Entreprises publiques et privées de la restauration collective – GMS		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°22	Accompagner le développement d'une filière de méthanisation sur le territoire		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Construire « X » unités de méthanisation 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter, organiser les regroupements de projets individuels afin de favoriser l'émergence d'une filière de méthanisation • Accompagner les porteurs de projets • Assurer la mise en réseau des différents acteurs de la filière (producteurs de déchets fermentescibles : IAA, sociétés de traitement des eaux, restauration scolaire, communes, agriculteurs...) • Préparer et instruire les dossiers (demande d'autorisation (ICPE), permis de construire, demande de raccordement au réseau...) (= 18 à 21 mois environ) • Construction, installation, raccordement électrique (= 8/10 mois environ) 		
Porteurs	Chambre d'Agriculture - EPCIs		
Partenaires	EPCIs – Syndicats de traitement des déchets – Communes (cantines scolaires) – Conseil régional – Conseil général – CCI – PNRSE – Agriculteurs – ADEME – Entreprises collectrices de déchets – Agence de l'eau – Etat (DREAL, DDTM, DDSV)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil, accompagnement • Prestations de service pour l'étude du projet 		
Coût estimé	6 700 à 8 300 € / kWe pour une installation de 30 kWe 4 500 à 5 000 € / kWe pour une installation de 100 kWe (<i>source ADEME</i>) Charge salariale : 35 000€ /an/poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE - ADEME – EPCIs – Communes - PPE des exploitations agricoles – FEADER – Conseil général		
Gain carbone Gain énergie	Substitution de pétrole par du biogaz = économie de 315 kg éq CO ₂ pour 100 m ³ de méthane (<i>source : www.dictionnaire-environnement.com</i>)		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des émissions de GES • Valorisation de chaleur renouvelable • Production et revente d'électricité • Gains financiers pour le traitement des déchets, l'économie de fertilisants... 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du volume de déchets traités • Nombre d'unités de méthanisation • Nombre d'acteurs impliqués 		
Retours d'expériences	GAEC du Château (Ardennes) – SCEA des 3 chênes à Herzele (Nord) – Sequedin – Mc Cain		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 6, 10, 21 & 23		



ENERGIE			
Champs d'action	AGRICULTURE – CONSOMMATION		
Public cible	Agriculteurs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°23	Mettre en place un programme « l'énergie dans les exploitations agricoles »		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de « X % » les consommations énergétiques au niveau des exploitations agricoles • Augmenter de « X % » le nombre d'exploitations agricoles produisant des énergies renouvelables 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du programme en partenariat avec les différents acteurs sur la base de l'expérimentation déjà développée • Développer les économies et la maîtrise de l'énergie : réalisation de diagnostics (ex : PLANETE, Diapason...) accompagnés de préconisations/conseils en s'appuyant sur les référentiels existant au niveau national et régional • Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables : promouvoir les EnRs par des actions de sensibilisation-démonstration s'appuyant au maximum sur les échanges et retours d'expériences, accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet • Favoriser les démarches collectives et de structuration de filières (groupements de commande, groupements de distribution...) 		
Porteurs	Chambre d'Agriculture - PNRSE - EPCIs		
Partenaires	ADEME – CD2E – CUMA – FRCUMA – Syndicats agricoles – Associations agricoles (ADA AV – CEDAPAS) – Conseil régional – Entreprises – Bureaux d'études – Communes – Syndicats mixtes de SCoT – Lycées agricoles – Etat (Ministère de l'Agriculture, DREAL...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – PPE des exploitations agricoles – EPCIs – Conseil régional – Conseil général		
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la production d'EnR du territoire • Baisse de la part des charges énergie dans le budget de l'exploitation • Diversification du revenu d'exploitation • Augmentation de l'indépendance énergétique de l'exploitation et du territoire • Développement d'une filière locale EnR 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie d'opérations de sensibilisation / information réalisées • Nombre et typologie de diagnostics réalisés • Nombre d'installations EnRs réalisées • Economies d'énergie réalisées 		
Retours d'expériences	Chambre d'Agriculture – PNRSE – GRDAs – CEDAPAS		
Liens avec une autre fiche action	Fiche 22		

TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	CONSOMMATION		
Public cible	EPCIs – PNRSE – Communes – Syndicats de traitement des déchets – Chambre d'Agriculture – Chambre de Métiers – CCI – Entreprises publiques & privées – Services déconcentrés de l'Etat – Conseil général – Conseil régional		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°24	Développer les formations d'éco-conduite à l'attention du personnel des structures du territoire		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » structures à la mise en place de l'éco-conduite • Former « X » salariés à l'éco-conduite 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les structures à la mise en place de l'éco-conduite • Mettre en place des sessions de formation à l'éco-conduite pour le personnel • Valoriser les conducteurs les plus « écologiques » au sein de sa structure 		
Porteurs	EPCIs – PNRSE – Communes – Syndicats de traitement des déchets – Chambre d'Agriculture – Chambre de Métier – CCI – Entreprises publiques & privées – Services déconcentrés de l'Etat – Conseil général – Conseil régional		
Partenaires	CCI – Organismes de formation		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi • Prestation des organismes de formation 		
Coût estimé	85 € / personne (pour une formation de 2h30)		
Sources de financement éventuelles	ADEME		
Gain carbone Gain énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Conduite souple plutôt qu'agressive = jusqu'à 40% en moins de consommation de carburant et 7 kg de CO₂ économisés pour 100 km • Réduction de la vitesse de 10 km/h sur autoroute = jusqu'à 5 L de carburant économisés sur 500 km et 12 kg de CO₂ en moins sur 500 km (= réduction de 12,5% des émissions) • Pneus sous-gonflés de 0,5 bars = surconsommation de 2,4% en moyenne et 58 kg de CO₂ en plus/an (<i>source ADEME</i>) 		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des consommations d'énergie • Changement de comportement (lors des déplacements professionnels et personnels) • Gains financiers (dont moindre usure des véhicules) • Moindre pollution atmosphérique • Sécurité routière accrue (réduction du risque d'accident de 10 à 15% en moyenne) (<i>Bison futé</i>) 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures sensibilisées • Nombre de salariés formés au sein des structures • Evolution des consommations énergétiques 		
Retours d'expériences	La Poste – Autocar Place		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 25, 26 & 27		

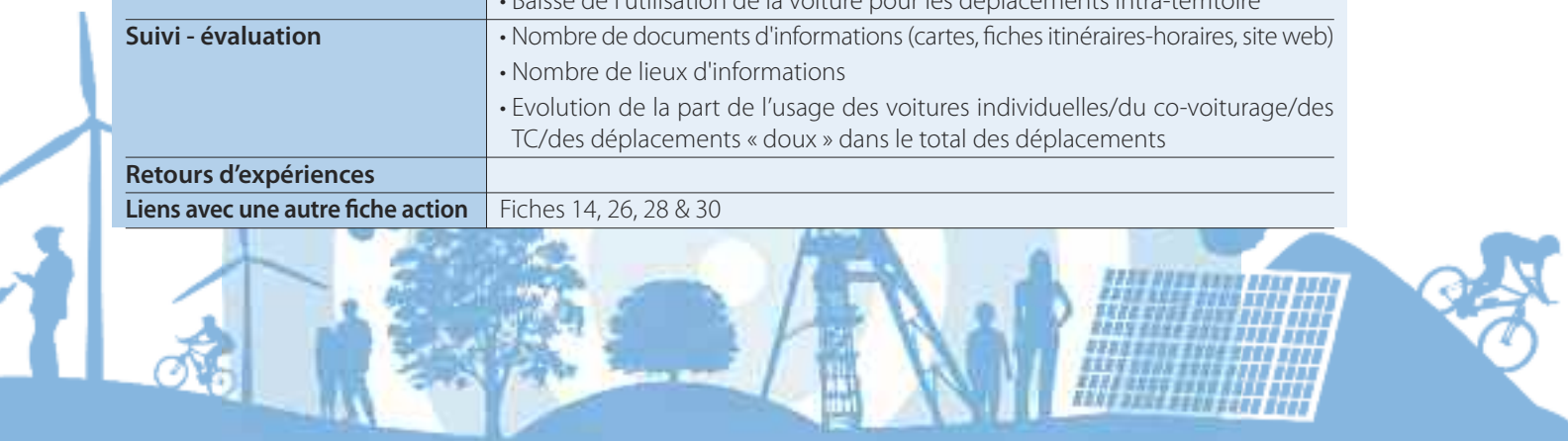
TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	CONSOMMATION		
Public cible	EPCIs – PNRSE – Communes – Syndicats de traitement des déchets – Services déconcentrés de l'Etat – Chambre d'Agriculture – Chambre de Métiers – CCI - Entreprises publiques & privées (toutes structures disposant d'une flotte de véhicules)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°25	Renouveler le parc automobile par des véhicules plus respectueux de l'environnement dans les structures disposant d'une flotte de véhicules		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer « X » véhicules du parc actuel de chaque structure porteuse par des véhicules moins polluants • Lorsqu'un véhicule est à changer, le remplacer systématiquement par un véhicule moins polluant 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter et accompagner les structures à renouveler leur parc existant de véhicules par des véhicules moins polluants • Mener un diagnostic de l'état de la flotte automobile afin d'identifier quels sont les véhicules à remplacer et choisir le type de véhicules à privilégier (électriques, hybrides, GNV, vélos, transports en commun...) • Renouveler (progressivement ou lorsque les véhicules sont à remplacer) le parc de véhicules existant par des véhicules moins polluants (en faire un critère de choix dans les marchés) • Mener une réflexion sur les déplacements du personnel afin d'optimiser l'utilisation de ces véhicules (planification des déplacements, formation à l'éco-conduite...) • Elaborer en interne des indicateurs de suivi des consommations énergétiques afin d'aider au suivi de l'action • Créer et animer un réseau des structures utilisant des véhicules plus respectueux de l'environnement 		
Porteurs	EPCIs – PNRSE – CCI – Syndicats de transport (pour la sensibilisation) Les structures s'engageant à renouveler leur parc de véhicules (pour la mise en place)		
Partenaires			
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil		
Coût estimé	Coût des véhicules		
Sources de financement éventuelles	ADEME		
Gain carbone Gain énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules électriques : aucune émission de polluants • Véhicules hybrides : 50% en moins en moyenne d'émissions de CO₂/km par rapport à un véhicule diesel (<i>source : Rhonalpénergie environnement</i>) • Véhicules GNV : 20 à 25% en moins en moyenne d'émissions de CO₂ par rapport à un véhicule essence (<i>source : ADEME</i>) 		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de l'organisation des transports au sein des structures • Meilleure maîtrise énergétique et gains financiers en résultant • Modification du comportement des conducteurs • Amélioration de l'état sanitaire (moins de pollution atmosphérique) 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de véhicules moins polluants/de véhicules remplacés sur la période • Evolution des consommations énergétiques 		
Retours d'expériences	La Poste		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 24, 26 & 27		

TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	MOBILITÉ		
Public cible	Salariés (des collectivités, des entreprises publiques et privées...)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°26	Rationaliser les déplacements au sein des différentes structures du territoire		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un Plan de Déplacements dans « X » structures du territoire 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les employés à l'usage des transports en commun, aux modes de transports « doux », à l'optimisation des déplacements (co-voiturage)... • Rationaliser les déplacements au sein des structures par la mise en place de Plans de Déplacements : <ul style="list-style-type: none"> – Analyser les pratiques des employés (déplacements domicile / travail & déplacements professionnels, horaires de travail) – Analyser les dessertes des transports en commun (TC) existantes à proximité – Intégrer l'usage du vélo dans les Plans de Déplacements • Mettre en place le Plan de Déplacements • En assurer le suivi • Inciter au co-voiturage en mettant en place des plates-formes de co-voiturage • Valoriser le télé-travail quand c'est possible 		
Porteurs	Syndicats de transport (pour l'élaboration) + Structures s'engageant à optimiser leurs déplacements (pour la mise en place)		
Partenaires	EPCIs – PNRSE – Communes – Syndicats de traitement de déchets – Services déconcentrés de l'Etat – Chambre d'Agriculture – Chambre de Métiers – CCI – ADAV		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Prestation de service pour l'étude des plans de déplacements 		
Coût estimé	Budget pour l'incitation des employés à utiliser d'autres moyens de transport (primes, support de sensibilisation...)		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE – ADEME – Syndicats de transport (SITURV...) – CRAM – URSSAF		
Gain carbone Gain énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules particuliers : 153 à 267 g CO₂ / km (selon le parcours et le moment de la journée : zone urbaine, extra-urbaine, heure de pointe...) • Autobus urbains : 76 g CO₂/km • Train TER : 37,4 g CO₂/km – Train TGV : 2,6 g CO₂/km • Vélo, marche à pied : 0 g CO₂/km (source RAC – F) 		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des déplacements au sein des structures • Meilleure maîtrise énergétique (et réduction des coûts) • Modification durable des habitudes de déplacement des salariés (y compris lors de leurs déplacements personnels) • Moindre pollution atmosphérique 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures ayant mis en place un Plan de Déplacements • Nombre de salariés intégrés au Plan de Déplacements (ou qui pratiquent le co-voiturage, le télé-travail...) • Evolution de la part de l'usage des voitures individuelles/du co-voiturage/des TC/des déplacements « doux » dans le total des déplacements 		
Retours d'expériences	ECGD, ECOBUROTIC, LOG (Anzin) & VERSMEE et CIE (Valenciennes) via l'association Optimis		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 14, 24, 25 & 27		

TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	MOBILITÉ		
Public cible	Entreprises – EPCIs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°27	Favoriser le développement pour le fret de marchandises, de modes de transport alternatifs aux camions		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser « X » entreprises • Accompagner « X » entreprises dans une démarche visant à développer les transports alternatifs à la route 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises aux modes de transport alternatifs à la route • Accompagner la réalisation d'études d'alternatives possibles (traction animale, transport par barges, ferroviaires,...) à l'utilisation de camions • Favoriser la mise en place des alternatives (construction d'infrastructures, accompagnement des entreprises, intégration d'option favorisant le transport de marchandises par des moyens autres que les camions dans les appels d'offres...) • Si aucune alternative n'existe, inciter les entreprises à mettre en place des mesures visant à diminuer les consommations énergétiques (par exemple éco-conduite, utilisation de carburants moins polluants, réflexion sur les flux tendus...) 		
Porteurs	EPCIs – CCI – CRCI		
Partenaires	VNF – Conseil régional – Conseil général – Transporteurs ferroviaires de marchandises (Fret SNCF...) – Etat (DDTM, DREAL...) – ADEME – RFF		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	VNF – FEDER – FRAMEE – ADEME – Etat		
Gain carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules utilitaires légers (1,5 à 3,5 t) : 1103 g CO₂/t.km • Poids lourds (6,1 à 10,9 t) : 435 g CO₂/t.km • Poids lourds (11 à 21t) : 221 g CO₂/t.km • Poids lourds (21 à 32,6 t) : 196 g CO₂/t.km • Train traction diesel : 55 g CO₂/t.km • Train traction électrique : 2 g CO₂/t.km • Bateau moyen : 38 g CO₂/t.km (<i>source RAF – F</i>) 		
Gain énergie			
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'usage de transports alternatifs à la route • Meilleure maîtrise énergétique et réduction des coûts • Gain de temps (désengorgement des axes routiers) • Amélioration de l'état sanitaire (moins de pollution atmosphérique) 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation/nombre d'entreprises sensibilisées • Nombre de camions en moins sur la période/de modes alternatifs développés • Evolution des consommations énergétiques 		
Retours d'expériences	Vallourec & Mannesman à Saint-Saulve (plate-forme multi-modale associant voie d'eau, voie ferrée et route) Expérimentation de traction animale du Pôle Trait du Nord		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 9, 24, 25 & 26		

TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	AMENAGEMENT		
Public cible	Habitants – Communes (élus, techniciens)		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°28	Sensibiliser à l'usage des modes de transport doux et au développement des aménagements adéquats		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	• Mener « X » actions de sensibilisation		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de communication adaptés à chaque public (exemple : journées de sensibilisation sur les thématiques de la mobilité douce en lien avec l'aménagement, sur les modes de déplacement doux – Valorisation des initiatives citoyennes – Guides...) • Sensibiliser : <ul style="list-style-type: none"> – sur la nécessité d'aménagement près des établissements recevant du public, près des gares de transports... – sur la création d'itinéraires vélos et piétons, – sur l'implantation d'arceaux vélos, – sur l'amélioration de l'aménagement des trottoirs et des accès pour vélos et piétons (et sur la sécurisation des infrastructures existantes), – sur l'usage des modes « doux », – sur la mise en place de pédibus... • Accompagner les collectivités à la mise en place des aménagements 		
Porteurs	EPCIs – Communes		
Partenaires	ADAV – Syndicats de transport – Associations des commerçants – Maisons de quartier – Conseil général – PNRSE – AMF – Etat (DREAL...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil, accompagnement • Réalisation d'outils de communication et diffusion 		
Coût estimé	Charge salariale : 35 000€ /an /poste + frais liés à la mission		
Sources de financement éventuelles	FEDER – FRAMEE – Etat		
Gain carbone Gain énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Véhicules particuliers : 153 à 267 g CO₂/km (selon le parcours et le moment de la journée : zone urbaine, extra-urbaine, heure de pointe...) • Autobus urbains : 76 g CO₂/km • Train TER : 37,4 g CO₂/km Train TGV : 2,6 g CO₂/km • Vélo, marche à pied: 0 g CO₂/km (source RAC – F) 		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures et aménagements permettant une utilisation accrue des modes de déplacements « doux » • Désengorgement des centre-villes 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation/nombre de personnes sensibilisées • Nombre d'aménagement favorisant les modes doux réalisés • Nombre de communes ayant réalisées des aménagements • Evolution de la part de l'usage des voitures individuelle /du co-voiturage/des TC/des déplacements « doux » dans le total des déplacements 		
Retours d'expériences	Plan de développement des modes doux du Grand Lyon		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 2, 14, 26, 29 & 30		

TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	MOBILITÉ		
Public cible	Habitants – Touristes / Visiteurs		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°29	Informier sur les modalités d'usage ainsi que sur les itinéraires existants et à venir de transports « doux » et de transports en commun (TC)		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Une plate-forme d'information « mobilité » est créée • L'ensemble des circuits - itinéraires « mobilité douce » du territoire est recensé au niveau de cette plate-forme • Des interfaces informatives sont élaborées (en mettant en avant les possibilités d'inter-modalités) et diffusées 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les circuits (itinéraires) et pôle d'échanges de transports en commun (bus, tram, train...) et de mobilité douce (vélo, pédestre, équestre...) • Recenser les informations liées aux horaires et tarifs • Réaliser la cartographie de ces réseaux • Développer des outils d'informations compilant les informations recueillies en mettant en avant l'inter-modalité • Développer des partenariats pour la diffusion des informations sur des sites pertinents, éventuellement au niveau d'un espace dédié (mairies, écoles, zones d'activités, zones commerciales, sites culturels...) • Développer un site web « transport et mobilité douce » à l'échelle du territoire reprenant les informations recueillies et éventuellement rendant possibles des calculs d'itinéraires, calculs d'émissions de GES associées. • Développer une stratégie de communication 		
Porteurs	Offices de tourisme – PNRSE – Syndicats de transport		
Partenaires	Mission Bassin Minier – EPCIs – Conseil régional et Conseil général (pour la promotion) – FF Randonnée – Gîtes de France et autres hébergeurs – Etat (DREAL...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi • Prestation pour la réalisation des outils d'information (papier et site web) 		
Coût estimé	<ul style="list-style-type: none"> • Charge salariale : 35 000 € /an /poste + frais liés à la mission • Coût des prestations, de communication, d'impression 		
Sources de financement éventuelles	EPCIs – Conseil régional – Conseil général		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'utilisation des transports en commun et des mobilités douces • Baisse de l'utilisation de la voiture pour les déplacements intra-territoire 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents d'informations (cartes, fiches itinéraires-horaires, site web) • Nombre de lieux d'informations • Evolution de la part de l'usage des voitures individuelles/du co-voiturage/des TC/des déplacements « doux » dans le total des déplacements 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Fiches 14, 26, 28 & 30		



TRANSPORT – MOBILITE			
Champs d'action	MOBILITÉ		
Public cible	Habitants		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°30	Développer les services de location de vélos		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	• Créer « X » points de location de vélos		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers des véhicules individuels à privilégier l'usage du vélo pour leurs déplacements quotidiens • Promouvoir l'usage du vélo au quotidien • Mettre en place des services de location de vélos en ville (en priorité à proximité des gares de tramway, des gares ferroviaires, de bus... > dans une logique d'inter-modalité des transports) 		
Porteurs	EPCIs – Syndicats de transport – Offices de tourisme		
Partenaires	Associations		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, conseil, accompagnement		
Coût estimé	A titre d'exemple : 27 000 € d'investissement pour la vélostation de Chambéry		
Sources de financement éventuelles	FRAMEE - FEDER – Etat - Région		
Gain carbone Gain énergie	Exemple de la vélostation de Chambéry : 105 000 déplacements à vélo/an, soit 327 000 km de déplacements en voiture transférés sur le vélo (ou train+vélo), soit 64 t de CO ₂ évitées/an et un gain d'énergie de 451 tep (source ADEME)		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de l'usage des modes de transports doux • Changement de comportement • Diminution de la pollution atmosphérique • Réduction des encombrements routiers • Création d'emplois 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de location • Nombre de vélos loués • Enquête auprès des usagers sur l'évolution de leur mode de déplacement 		
Retours d'expériences	Vélo'v à Lyon – Vélib à Paris – Vélostations à Chambéry, Toulouse, Strasbourg		
Liens avec une autre fiche action	Fiches 14, 28 & 29		



SENSIBILISATION			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Élèves (écoles, collèges, lycées) - Grand public		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°31	Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat		
Responsable fiche action	Prénom	NOM	
	Structure		
	Tel		
	Mail		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme éducatif annuel en lien avec une thématique du Plan Climat dans « X » établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Activités réalisées par les élèves sur les thématiques du changement climatique visant à mettre en valeur les bonnes pratiques dans le cadre des programmes scolaires • Ouverture des activités vers des partenaires extérieurs au monde de l'éducation • Implication des familles (par des réunions, des forums de discussion... dans les écoles) • Mise en valeur des actions exemplaires à mener • Implication des collectivités et des partenaires éventuels dans la mise en œuvre concrète des activités et/ou des réalisations 		
Porteurs	Établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) – Communes (centres aérés) – PNRSE		
Partenaires	Éducation Nationale (rectorat et inspection d'académie) – Associations de parents d'élèves – Entreprises du développement durable – EIE – PEC – EPCI – Structures d'éducation à l'environnement		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi, conseil • Prestation pour les intervenants extérieurs • Educ'tour 		
Coût estimé	NC		
Sources de financement éventuelles	NC		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des problématiques liées au changement climatique et des bonnes pratiques • Acquisition d'une vision globale des enjeux • Mise en valeur des relais d'informations 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'élèves • Nombre de parents • Nombre de structures éducatives participantes 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Toutes		

SENSIBILISATION			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Grand public		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°32	Aider à la création d'un spectacle-débat sensibilisant aux thématiques du Plan Climat et créant des passerelles vers des actions visant le passage à l'action		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un spectacle-forum reprenant les thématiques du Plan Climat et le faire vivre • Réaliser « X » représentations sur et à l'extérieur du territoire 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacle privilégiant l'interactivité et la mise en valeur des actions déjà engagées par les uns et les autres (réduire la culpabilisation, mettre en valeur les possibles) • Spectacle de « petite forme » permettant une diffusion élargie : communes, collèges, médiathèques, manifestations publiques... • Spectacle prenant au maximum en compte les spécificités du territoire et créant aussi des ouvertures vers l'extérieur du territoire (régional, national, européen et mondial) • Spectacle suivi d'un forum-débat permettant l'échange entre spectateurs avec la participation des acteurs et éventuellement d'intervenants • Le spectacle -forum est développé dans une démarche projet visant le passage à l'action en terme de changement de comportement (lien réalisé avec des actions « agir ») 		
Porteurs	PNRSE – EPCIs		
Partenaires	Conseil régional – Conseil général – DRAC – DRJS – MRES – Associations locales – Europe		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	• Animation, suivi, communication		
Coût estimé	Création d'un spectacle : environ 15 000 € Diffusion : 1 500 € Budget pour la communication		
Sources de financement éventuelles	Conseil général (Aides à la diffusion, à la création) – Conseil régional – ADEME - Europe		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des problématiques liées au changement climatique et des bonnes pratiques • Prise en compte de la nécessité d'avoir une vision globale des problématiques • Création de lien entre personnes • Mise en valeur des relais d'informations 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentations • Nombre de spectateurs • Nombre et typologie de lieux de spectacles • Répartition territoriale des représentations • Diffusion au-delà du territoire • Nombre de thématiques traitées 		
Retours d'expériences	« Commerce équitable et décroissance au beurre » version Parc		
Liens avec une autre fiche action	Toutes		

SENSIBILISATION			
Champs d'action	TOUS		
Public cible	Grand public		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°33	Réaliser un calendrier 2011 « éco-citoyen » sur le thème du changement climatique		
Responsable fiche action	Sandrine BULTEZ – Géry QUINCHON Service Jeunesse de la CAPH 03.27.09.97.55 sbultez@agglo-porteduhainaut.fr ; gquinchon@agglo-porteduhainaut.fr		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le plus grand nombre sur le thème du changement climatique • Sensibiliser les enfants des écoles du territoire afin qu'ils deviennent acteurs et informent leur entourage 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les publics qui vont participer à la réalisation du calendrier (scolaires, extra-scolaires : associations...) • Sensibiliser, informer les publics ciblés sur le changement climatique • Définir la forme que prendra le calendrier (dessins, photos-montages, textes explicatifs, poèmes...) • Organiser des groupes de travail, des ateliers avec les enfants, animés par les partenaires • Regroupement des travaux dans un calendrier mis en forme par le service Jeunesse de la CAPH • Définir les modalités de distribution du calendrier (nombre d'exemplaires, point de distribution...) 		
Porteurs	EPCIs		
Partenaires	Education Nationale (rectorat et inspection d'académie) – Communes – ENTE de Valenciennes – Associations		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail à partir de septembre 2009 : conception du calendrier avec les scolaires et extrascolaires lors de l'année scolaire 2009 – 2010 • Distribution du calendrier pour début 2011 • Reconduction de la démarche en 2012, 2013 ? 		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi (2 chargés de projet) • Infographie, impression et distribution • Communication 		
Coût estimé	5 000 € pour 3 000 exemplaires		
Sources de financement éventuelles	EPCIs –ADEME – Conseil général – Conseil régional		
Gain carbone	NC		
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience du grand public et diminution de l'impact de l'homme sur le réchauffement climatique par des gestes éco-citoyen • Lien social entre les scolaires, péri-scolaires qui travailleront au calendrier 		
Suivi - évaluation			
Retours d'expériences	Calendrier Climat du Pays de Thur Doller Calendriers éco-citoyens de la CAPH réalisés en 2006, 2007, 2008 & 2009		
Liens avec une autre fiche action	Toutes		



SENSIBILISATION			
Champs d'action	BIODIVERSITE		
Public cible	Grand public – Animateurs nature		
Type d'action	Découvrir	Comprendre	Agir
Action n°34	Recenser et valoriser les actions et les acteurs de sensibilisation à la nature via la création d'un site Internet collaboratif		
Responsable fiche action	Prénom Structure Tel Mail	NOM	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un site Internet collaboratif recensant et valorisant les actions et les acteurs de la sensibilisation à la nature 		
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les acteurs de sensibilisation à la nature (en s'appuyant notamment sur les réseaux d'associations) • Solliciter les différents acteurs identifiés afin de recenser les actions de sensibilisation mises en place par chacun • Créer un site collaboratif répertoriant l'ensemble des acteurs et actions de sensibilisation à la nature où chacun pourra solliciter chaque structure afin de mettre en place des actions de sensibilisation, d'échanger, de s'informer et de diffuser les bonnes pratiques • Valoriser ce site ainsi que les acteurs et actions de sensibilisation à la nature (action de communication) 		
Porteurs	Communes – PNRSE – EPCIs – Animateurs nature		
Partenaires	Education Nationale (rectorat et inspection d'académie) – STAJ – Réseau des animateurs nature – CCAS – CLSH – Centres sociaux – Maisons de quartier – GABNOR – Réseau des fermes (pédagogiques, accueil à la ferme...)		
Calendrier	2010 – 2013		
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, suivi • Prestation en création de site web • Mise à jour et promotion régulières du site 		
Coût estimé	Coût de création d'un site Internet : de 1 500 à 5 000 €		
Sources de financement éventuelles			
Gain carbone			
Gain énergie	NC		
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Plus forte sensibilité des citoyens à la nature • Diffusion des bonnes pratiques en matière d'actions de sensibilisation à la nature • Création d'un lien entre les différents acteurs 		
Suivi - évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acteurs/d'actions recensés • Typologie des acteurs et des actions • Répartition territoriale • Nombre de visites sur le site 		
Retours d'expériences			
Liens avec une autre fiche action	Fiches 11 & 13		



GLOSSAIRE

- ADAAV** : Association de Développement Agricole de l'Arrondissement de Valenciennes
- ADAV** : Association Droit Au Vélo
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ADIL** : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
- AFPA** : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AMAP** : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
- AMF** : Association des Maires de France
- BBC** : Bâtiment Basse Consommation
- BEPAS** : Bâtiment Passif
- BEPOS** : Bâtiment à Energie Positive
- CAD** : Communauté d'Agglomération du Douaisis
- CAPEB** : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- CAPH** : Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
- CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- CAVM** : Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CD2E** : Agence régionale de Création et de Développement d'Eco-Entreprises
- CEDAPAS** : Centre d'Etudes pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire
- CERDD** : Centre Ressource du Développement Durable
- CIVAM** : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CLSH** : Centre de Loisirs Sans Hébergement
- CMA** : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CO₂** : Dioxyde de carbone
- CRAM** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- CRCI** : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
- CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- CUMA** : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- DASS** : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
- DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- DDSV** : Direction Départementale des Services Vétérinaires
- DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRJS** : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- EIE** : Espace Info Energie
- EnR** : Energie Renouvelable
- ENRx** : Espaces naturels régionaux
- ENTE** : Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPF** : Etablissement Public Foncier
- EqC** : Équivalent carbone
- FDAN** : Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord
- FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FFB** : Fédération Française du Bâtiment
- FRAMEE** : Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement
- FRCUMA** : Fédération Régionale des CUMA
- FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- GES** : Gaz à Effet de Serre
- GIEC** : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
- GMS** : Grandes et Moyennes Surfaces
- GNV** : Gaz Naturel pour Véhicules
- GP** : Groupe Projet
- GRDA** : Groupement Régional de Développement Agricole
- GRECAT** : Groupe de Recherches et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires du Nord – Pas de Calais
- HQE** : Haute Qualité Environnementale
- IAA** : Industries Agro Alimentaires
- ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- KWe** : Kilo Watt électrique
- kWh_{ep}** : Kilo Watt heure équivalent pétrole
- MAET** : Mesures Agro Environnementales Territorialisées
- MRES** : Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
- N₂O** : Protoxyde d'azote
- ONF** : Office National des Forêts
- PCT** : Plan Climat Territorial
- PEC** : Point Environnement Conseil
- PNPE** : Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- PNRA** : Parc naturel régional Avesnois
- PNRSE** : Parc naturel régional Scarpe Escaut
- PPE** : Plan de Performance Energétique
- PRG** : Pouvoir de Réchauffement Global
- PRNCMO** : Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale
- RFF** : Réseau Ferré de France
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCEA** : Société Civile d'Exploitation Agricole
- SCIC** : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCOP BTP** : Sociétés Coopératives de Production du BTP
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SIAVED** : Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets Ménagers
- SITURV** : Syndicat Intercommunal des Transports de Valenciennes
- SMAHVSBE** : Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
- STAJ** : Service Technique pour les Activités de Jeunesse
- THPE** : Très Haute Performance Energétique
- TVB** : Trame Verte et Bleue
- VNF** : Voies Navigables de France
- ZAC** : Zones d'Activités Commerciales
- ZAE** : Zones d'Activités Economiques

Pour tous renseignements
sur le PCT PNRSE-CAPH, contactez :

Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut

Site minier de Wallers-Arenberg
Rue Michel Rondet - BP 59
59 135 Wallers-Arenberg
Tél. : 03.27.09.00.93
Fax : 03.27.21.09.03
www.agglo-porteduhainaut.fr

Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Maison du Parc
357 rue Notre Dame d'Amour
59 230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03.27.19.19.70
Fax : 03.27.19.19.71
www.pnr-scarpe-escaut.fr

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Conseil régional Nord-Pas de Calais

Siège de Région
151, avenue du Président Hoover
59 555 Lille Cedex
Tél. : 03.28.82.82.82
Fax : 03.28.82.82.83
www.nordpasdecalais.fr

ADEME Nord-Pas de Calais

Centre tertiaire de l'Arsenal
20 rue du Prieuré
59500 Douai
Tél. : 03.27.95.89.70
Fax : 03.27.95.89.71
www.ademe.fr

